

709 Les polémiques des années 1868 et 1869 dans la presse

Version 1 du 14 mai 2007

1) Le contexte de l'époque

11) Les catastrophes naturelles

Plusieurs fléaux vont s'abattre sur l'Algérie pendant cette période. Leurs répercussions seront d'une telle ampleur qu'elles menaceront de remettre en question les efforts accomplis depuis le début de la colonisation de masse de 1846. Une première calamité intervient pendant l'année 1866 sous la forme d'une invasion de criquets pèlerins qui cause de graves dégâts dans les cultures, déjà handicapées par la persistance de la sécheresse. Puis des épizooties ruinent le cheptel des tribus.

En 1867, un tremblement de terre conséquent met bas plusieurs villages du pied de l'Atlas, dont la Chiffa et El Affroun. La ville de Blida, précédemment ruinée en 1825, est de nouveau très éprouvée. Puis 2 épidémies d'abord de choléra puis de typhus désolent les trois provinces. La population indigène, mal vêtue, mal nourrie, succombe en grand nombre. On parlera de 80000 morts soit 28% de la population du pays.

La sécheresse persistante surtout, va aboutir à un véritable désastre. La récolte de céréales qui a été médiocre en 1865, se révèle très mauvaise en 1866, et à peu près nulle en 1867. Les cultures sont détruites ainsi que les pâturages. A l'automne de 1867 des neiges abondantes achèvent de faire périr ce qui reste du bétail. Une terrible famine sévit dans les populations des douars, qui dure de novembre 1867 à juin 1868.

Comme l'Algérie est alors totalement dépourvue de réserves, on fait appel à des secours massifs. Mais l'organisation logistique des distributions de graines par l'Armée est longue à se mettre en place. Et les habitants des steppes et du Sud, chassés par la faim, descendent vers le Tell où ils espèrent trouver de l'orge et du blé.

Mais les gens du Tell sont eux-mêmes aux prises avec la disette. Des bandes d'indigènes dépenaillés envahissent le territoire civil par groupes compacts. Ces hordes sèment de leurs cadavres les routes et les abords des agglomérations. Ils rôdent autour des villes et des villages, et implorent la pitié des colons. La famine fera au moins 300000 victimes.

En France la population est consciente du désastre. Des souscriptions sont ouvertes de toutes parts. A la Chambre, Le Corps législatif vote dans l'urgence un crédit de 2400000 F pour faire face à cette situation. A Alger le Gouverneur Général fait importer du grain de différents ports d'Europe.

On organise des chantiers de charité, des asiles, des comités de bienfaisance. A Alger, la maréchale de Mac-Mahon donne l'exemple et avec les sœurs de Saint-Vincent-de-Paul distribuent chaque jour des vivres et des vêtements. L'archevêque Lavigerie met en place des structures de secours aux enfants orphelins qui sont très nombreux.

12) L'action de Mgr Lavigerie, archevêque d'Alger

Né à Bayonne en 1825, il est devenu en 1856 directeur de l'œuvre des Écoles d'Orient. A ce titre, il est allé en Syrie après les massacres du Liban et a eu à Damas une entrevue avec Abdelkader, qu'il a remercié d'avoir sauvé tant de vies humaines au moment des massacres de 1860.

Puis il a été nommé évêque à Nancy à 38 ans, ville où il a rencontré le maréchal de Mac-Mahon. Celui-ci est rapidement séduit par le personnage et veut le nommer comme successeur de Mgr Pavy qui vient de mourir à Alger. Mais l'Empereur hésite et ne comprend pas le choix de Mac Mahon. Il lui déclare « c'est un évêque trop ardent, il manque de mesure, vous ne ferez pas bon ménage avec lui. »

En 1866 le poste d'archevêque d'Alger qui vient d'être créé lui est proposé. Il accepte sans hésiter, car il est conscient de l'immensité de la tâche qui l'attend en Afrique. Il va y rester jusqu'à sa mort en 1892. Dès le début de son mandat, se produit le désastre humanitaire de la grande sécheresse et de la famine qui suit aggravée par l'invasion des sauterelles. Il compatit aussi à la misère engendrée par les épidémies de typhus et de choléra.

Ne pouvant rester indifférent à une telle situation, il décide de recueillir les enfants arabes abandonnés, pour les sauver d'une mort certaine. Il fait appel à l'opinion internationale, au nom de son "devoir de charité". Il montre alors sa volonté de ne pas se laisser enfermer dans le ministère des paroisses chrétiennes, directive prescrite par les autorités officielles. Il recueille environ 1800 orphelins errants

Comme aucune structure de soutien aux victimes n'existe alors, il crée la Caritas, du nom de sa devise épiscopale. Pour accueillir les orphelins, il se rend propriétaire d'un vaste périmètre à Maison Carrée où il assure bien sûr leur nourriture, mais où il les fait former aux techniques agricoles dans ses orphelinats de Ben Aknoun et de Kouba.

Parmi ces 1800 orphelins, 500 meurent et d'autres sont rendus à leurs familles lorsque celles-ci les retrouvent. Parmi ceux qui restent, et qui deviennent adultes, certains demandent à devenir chrétiens. L'archevêque ne se sent pas le droit de s'y opposer.

Cela déclenche une polémique dans l'opinion islamique qui voit là une entreprise systématique de prosélytisme religieux. Pour les enfants restant, il achète des terres dans la vallée du Chélif. Il crée les villages arabes chrétiens de Saint-Cyprien et de Sainte Monique. Mais cette tentative demeure isolée et sans action sur l'ensemble de la société indigène.

Comme le gouvernement par la voix de Rouher essaie de taire la famine et le typhus qui sévissent en Algérie, l'archevêque n'hésite pas. Il utilise la presse pour faire connaître la misère épouvantable du pays. Il montre les indigènes mourant en foule sur les routes, se nourrissant de racines, dévorant même des cadavres.

Il effectue une grande tournée de prédication pour réunir les secours. Un conflit alors naît alors entre Mac Mahon et lui au sujet de ses orphelins. Le maréchal, sous l'influence des bureaux arabes, veut que les enfants indigènes, une fois la famine terminée soient renvoyés dans leurs tribus.

L'archevêque s'y refuse et proteste avec énergie. A 2 occasions il écrit à l'Empereur. Il se rend à Paris pour le voir mais il n'est pas reçu. Alors il prend le train pour Biarritz pour rejoindre Napoléon III et il réussit finalement à le convaincre. Il obtient que lui soit laissée toute latitude pour étendre et améliorer les asiles.

Sur le plan religieux, il estime qu'il est possible d'amener les indigènes à se rapprocher des européens pour vivre en bonne intelligence. Il voit dans l'islam l'obstacle qui les sépare de nous. Il pense que, tout en respectant leurs croyances, la France fait fausse route en fortifiant cet obstacle. Il estime que la meilleure façon d'arriver à la francisation des indigènes, c'est de les convertir au christianisme.

Mais il est trop avisé pour ne pas connaître les dangers des excès de zèle et de prosélytisme vis-à-vis des musulmans. Il ne donne que des consignes impératives de respect de la liberté des orphelins, et surtout celle de « ne pas vendre le pain au prix de la religion » pour ne pas heurter la sensibilité de la population autochtone.

Il interdit donc le baptême des enfants sans le consentement de leurs parents, et celui des adultes sans son autorisation. Il prescrit de prêcher l'exemple, et de montrer aux indigènes ce que sont les vertus chrétiennes et françaises en soulageant leurs misères physiques et morales.

Il jouira longtemps d'une grande influence, sur les populations catholiques de l'Europe méridionale établies dans l'Afrique du Nord, Maltais, Italiens, Espagnols. Il jouera aussi un rôle de premier plan dans la prise de possession de la Tunisie. Il se révélera ainsi être un grand missionnaire et un grand Africain.

13) L'enquête agricole du comte le Hon

La famine de 1868, qui provient des circonstances atmosphériques et du manque de pluie, va fournir à la presse l'occasion de s'en prendre à l'administration du pays. Les partisans du régime civil instruisent à cette occasion le procès du gouvernement militaire et du « royaume arabe » évoqué par l'Empereur.

L'argumentaire utilisé fait apparaître comme une faute grave le maintien du statut de la société indigène au lieu de la recherche d'une évolution, source de progrès. Le mal est décrit comme venant de l'état social dans lequel vivent les indigènes en territoire militaire, où l'on n'a toujours pas constitué la propriété individuelle.

On se plaint à remarquer que les indigènes ont été beaucoup moins éprouvés par la famine en territoire civil, c'est-à-dire partout où il y a des colons européens. C'est que l'exemple des colons les a incité à mieux cultiver leurs terres et qu'ils ont trouvé du travail dans les centres de population européens. La colonisation n'est donc pas nuisible aux indigènes, bien au contraire.

Les partisans du régime militaire incriminent au contraire la colonisation, puisqu'elle a pris les meilleures terres. Elle a provoqué la désorganisation de la société indigène, en empêchant les chefs de tribus et les zaouïas de remplir leurs anciens devoirs d'assistance. Autrefois on trouvait à côté des silos renfermant les récoltes des particuliers, des réserves destinées aux pauvres.

Mais depuis notre arrivée, les indigènes exportent leur blé et dépensent leur argent. Ils sont poussés à la consommation. Pour remédier à cet état de choses, on recrée des silos de réserve dans plusieurs cercles en territoire arabe. Une première société de prévoyance indigène est organisée à Miliana en 1869 par le général Liébert.

En 1868 est édité le livre de Prévot Paradol, « la France nouvelle », dans lequel l'auteur se fait le chantre de « cette nouvelle terre française qui doit être le plus tôt possible peuplée, possédée et cultivée par des Français, si on veut qu'elle puisse un jour peser de notre côté dans l'arrangement des affaires humaines. »

A Paris le Corps législatif s'occupe à diverses reprises de l'Algérie, dont la situation apparaît décidément critique. Tous les parlementaires conviennent qu'il faut changer de politique. Ils décident que la grande enquête agricole qui devait avoir lieu dans toute la France en 1868 soit étendue à l'Algérie.

La colonie qui traverse alors des circonstances extrêmes, est l'objet de tous les regards métropolitains. L'enquête qui ne devait être que technique prend bientôt une importance très particulière. Elle devient nettement plus politique qu'agricole. C'est le comte Le Hon, député de l'Ain, qui va la diriger avec beaucoup d'attention.

La Commission créée ad hoc séjourne en Algérie du 29 avril au 17 juillet. Elle visite les centres agricoles des 3 provinces. Elle a élaboré un questionnaire en 151 points, qui couvre les conditions de la production agricole, les débouchés et la législation économique, la législation civile et générale. Tous ceux qui peuvent fournir des renseignements sont reçus et écoutés.

Les colons européens ont depuis longtemps assuré leur réquisitoire: de l'eau et donc des travaux d'irrigation, des terres et donc une extension du territoire civil, du crédit et donc la mise en place d'établissement de crédit agricole. Ils dénoncent l'insuffisance des territoires affectés jusque là à la colonisation et la trop faible étendue des lots.

Ils veulent la fin du « communisme indigène », le remplacement de la propriété collective par la propriété individuelle chez les arabes. Les musulmans en territoires militaires dénoncent eux la vénalité et des prévarications des chefs de tribus. Ils préfèrent en général la justice française à celle des cadis. La presque unanimité des Algériens émet des vœux en faveur de l'assimilation totale à la France.

Les citadins et ceux d'Alger en particulier, veulent l'exercice pour les citoyens français habitant l'Algérie de tous leurs droits politiques et notamment élire des députés au Corps législatif, ainsi que le remplacement par le régime civil du régime militaire, la division de l'Algérie en 3 départements relevant du ministère de l'Intérieur, l'élection des conseils généraux; la suppression des commandements confiés aux chefs indigènes.

Le président de la Commission d'enquête, le comte le Hon, de retour à Paris, va intervenir à maintes reprises en faveur de l'Algérie au Corps législatif. Lors de la discussion du budget de l'Algérie en 1869, il demande que le territoire auquel a été appliqué le sénatus-consulte de 1863 soit déclaré territoire civil et que les conseils généraux soient élus.

Quelques semaines plus tard, il réclame la prédominance de l'élément civil en Algérie. Il attribue le dépérissement des indigènes à la pratique du khamès, ce mode de servage des paysans indigènes, et à la propriété collective des terres. Il demande la transformation des fellahs en petits propriétaires, l'extension de la colonisation européenne, l'assimilation progressive des Arabes en commençant par celle des tribus voisines du territoire civil, par le contact des Européens, puissant moyen de civilisation.

14) La Commission Béhic

Le Hon ayant remis ses conclusions, le maréchal Niel, ministre de la Guerre, demande et obtient qu'une Commission soit nommée pour étudier la constitution de l'Algérie. Le moment lui semble venu de donner des garanties nouvelles aux populations européennes. La Commission est présidée par le maréchal Randon, et comprend M. Barot, Armand Béhic, le général Allard, Paulin Talabot, le général Desvaux, Gresley, Tassin. Son rapporteur est Armand Béhic.

Le travail à effectuer est un véritable projet de constitution algérienne. La Commission, prend une position intermédiaire entre les extrémistes qui affirment que tout va mal et ceux qui pensent que tout est pour le mieux en Algérie. Elle reconnaît que de profondes modifications s'avèrent nécessaires.

Le projet consacre la division de l'Algérie en 2 parties, le territoire civil et le territoire militaire. Le territoire civil est étendu et forme une zone comprenant 800 000 habitants au lieu de 478000. Son périmètre doit être révisé tous les 5 ans. S'agissant du gouvernement de l'Algérie, la Commission estime qu'il n'était pas possible d'utiliser les formules correspondant à un état de civilisation avancée.

La justice française, l'enseignement supérieur et secondaire, les grands travaux publics, les finances, la marine, l'Armée sont rattachés aux ministères correspondants. Tout le reste est du domaine du Gouverneur local qui est autonome. C'est un haut fonctionnaire ayant rang de ministre comme du temps du ministère de l'Algérie, mais avec 2 différences capitales : le siège de l'administration est à Alger et non à Paris, et les colonies ne sont pas jointes à ce ministère.

L'Algérie comprend des départements civils administrés par des fonctionnaires civils et des départements indigènes placés sous l'autorité militaire et soumis à un régime spécial. Les préfets ne sont plus subordonnés aux généraux. Les conseils généraux et les conseils municipaux des communes de plein exercice sont élus.

Chaque douar du territoire civil devient une individualité communale distincte, avec une djemaâ élue, présidée par un chef indigène investi. Les communes indigènes du territoire civil sont groupées en cercles, ayant à leur tête un commissaire de cercle. Dans les départements indigènes, le régime militaire est maintenu.

Les étrangers et les indigènes sont représentés dans les assemblées locales, mais ne participent pas à l'élection des députés que l'Algérie enverra désormais au Corps législatif à raison de un par département. Le régime judiciaire ne subit pas de modifications sauf que l'importance respective des deux juridictions civile et militaire se trouve modifiée par suite de l'extension du territoire civil. La Cour d'assises siège sans l'assistance du jury, la magistrature est inamovible, un comité permanent doit s'occuper de la réforme de la législation civile des musulmans.

Au point de vue financier, les recettes et les dépenses sont divisées en 2 parts: celles de l'État et celles du budget local. L'État conserve à sa charge les dépenses de gouvernement, de protection et de haute administration; les autres dépenses constituent le budget local. On retrouve ainsi le budget spécial de l'Algérie proposé par Randon dès 1854, par Pélissier dès 1861 et qui ne sera réalisé qu'en 1900.

La Commission institue en outre un Conseil supérieur de 33 membres, élus par les conseils généraux des départements civils et indigènes. Cette assemblée est investie en matière de finances locales des attributions et des organes de contrôle que le Corps législatif exerce en matière de finances publiques.

Le rapport déposé par cette commission va se révéler remarquable et audacieux. Il va comporter des réformes qui ne seront réalisées que bien longtemps après. Il ne sera jamais publié. Un projet de sénatus-consulte et un projet de loi organique seront envoyés au Conseil d'État en janvier 1870. Ils ne seront jamais promulgués.

Car la guerre va bientôt éclater et l'Empire va disparaître à Sedan. Sous la III^e République, la politique d'assimilation l'emportera par la suite sur la politique de décentralisation formulée par la commission Béhic.

15) sur le plan militaire

La pacification totale du pays a été remise en question en 1864 par l'insurrection de la tribu des Ouled-Sidi-Cheikh et qui continue par des attaques sporadiques. Les rebelles ont été repoussés du Tell mais l'agitation perdure dans le Sud. En 1865, c'est tout le cercle de Géryville qui est concerné par des troubles récurrents

A Garet sidi Cheikh les troupes du colonel de Colomb ont vaincu celles du défunt Si Mohammed, fils de Si Hamza qui a été tué à cette occasion. Mais son oncle Si-Lala reprend le flambeau de l'insoumission. Il s'appuie sur les nomades marocains de la région qui s'étend entre Figuig et le Tafilelt. Le général Deligny propose au maréchal de Mac-Mahon d'en finir en commandant une expédition contre Figuig, mais le gouvernement refuse son autorisation.

En 1869, les rebelles rassemblés à Kenadsa, envahissent le Djebel-Amour. Ils progressent dans le sud de la province d'Alger. Ils sont vaincus par le colonel de Sonis à Oum-Debdeb, à Aïn-Madhi. Mais les attaques reprennent. Le gouvernement comprend combien qu'il est indispensable de ramener la confiance chez les nomades. Il décide de poursuivre les dissidents et de les contraindre au Maroc même, car le traité de 1845 nous y autorise.

Le général de Wimpffen avec les généraux de Colomb et Chanzy réunit une colonne expéditionnaire de 3000 hommes. Elle combat victorieusement les Ouled sidi Cheikh et les Douï Menia le 15 avril 1870, dans la zone de l'oued Guir. Puis elle échoue à prendre le ksar Aïn Chaïr. On respecte Figuig comme prescrit par le gouvernement et la colonne reste le moins longtemps possible au Maroc. On l'empêche ainsi d'avoir toute la portée voulue. Cette action militaire connaît un grand retentissement dans les tribus du Sud.

16) les progrès économiques du pays

A la fin de 1867 paraît dans le Moniteur, un résumé général de toutes les recettes et dépenses civiles faites à Algérie depuis 1830 qui donne un excellent aperçu des revenus et dépenses civiles de l'Etat en 35 ans de présence. Le tout est subdivisé par budget et d'après les divers systèmes financiers adoptés successivement pour l'Algérie.

Dans les dépenses sont comprises non seulement celles à l'instar du budget de l'Algérie, mais celles figurant dans les budgets des départements ministériels compétents pour les services de la Justice, de l'Instruction Publique, des Cultes, du Trésor pour la partie civile, des Douanes et des tabacs. Elle contient en outre, les recettes et les dépenses communales et départementales.

Confondues jusqu'en 1847 dans le budget colonial ou le budget local et municipal, ces recettes et ces dépenses sont réparties à dater de 1848 jusqu'en 1857, entre le budget local et municipal et les budgets des communes constituées, et depuis 1858, entre ces budgets, les budgets provinciaux, les budgets des localités non érigées en communes et les budgets des centimes additionnels à l'impôt arabe qui le remplace pour les tribus, les budgets communaux.

Les autres chiffres des recettes et des dépenses pour compte divers, qui ne ressortent séparément des comptes annuels d'administration publiés par le ministère des Finances que depuis 1859, représentent les versements sur produits de centimes additionnels affectés aux Bourses et Chambres de commerce, les frais d'entretien et de surveillance des canaux et cours d'eau, les frais relatifs aux demandes de concession de chutes d'eau, ainsi que les parts des chefs indigènes sur les contributions et les amendes arabes.

Puis une seconde partie indique la valeur, par année, des importations et exportations algériennes depuis 1830 jusqu'en 1866. Le tableau donne le bilan de la colonie. Il suffit dit jeter un coup d'oeil à ce document pour se convaincre de la vitalité et des progrès incessants de l'Algérie. Il démontre en effet que pendant 36 ans, l'Algérie n'a pour ses dépenses propres, coûté à la métropole que 60,58 MF.

Il convient d'ajouter que ces sommes sont plus que compensées par les mouvements sans cesse croissants du commerce général qui depuis la conquête, jusqu'en 1866 dépassent les 4 milliards de F. Enfin, on constate aussi que les revenus de l'Algérie qui n'étaient en 1831 que de 1 MF, en 1845 de 5,6 MF et en 1852 de 24 MF sont en 1865 de plus de 42 MF.

Le 27 février 1869 le Journal de Paris donne dans un article de Louis Chauveau un état du commerce en Algérie qui est en pleine croissance « L'exposé de la situation de l'Empire constate que les importations et les exportations réunies se sont élevées en 1867 à 261,228 MF, supérieur de 12,780 MF à celui de l'année 1866. Ces chiffres prouvent toute la vitalité de la colonie et le développement de son activité. En 1831, le commerce français trouvait à peine à placer en Algérie pour 7 MF de marchandises.

« Dix ans plus tard, malgré le chiffre élevé de l'armée d'occupation, l'exportation des marchandises françaises dans nos Positions de l'Afrique ne s'élevait pas encore à 40 MF. En 1864 au contraire, malgré la diminution de l'effectif de l'armée d'Afrique comparé à l'effectif de 1842, les exportations du commerce dépassent les 171 MF. C'est que dans cette période de vingt années, la colonisation avait pris possession de l'Algérie.

« Elle n'a pas fait seulement de l'Algérie un pays consommateur, elle en a fait un pays de production. Pendant les premières années de la conquête, de 1830 à 1840, les exportations de la colonie en France se réduisaient à 2 ou 3 MF de produits. En 1850 elles atteignaient à peine 7 MF. Mais de 1859 à 1863, elles ont quintuplé. En 1860 elles atteignaient 50 MF pour le seul commerce avec la France et 75 MF en agitant le commerce avec l'étranger.

« Elles n'ont pas cessé depuis de suivre une progression croissante de même que les importations. En même temps les relations avec l'Espagne, l'Angleterre, l'Italie sont devenues chaque jour plus importantes avec l'Algérie. Et cependant les conditions administratives et économiques sont loin de favoriser le développement de la production et du commerce.

« On ne connaîtra toute la puissance de la colonisation que le jour où la liberté des transactions et la constitution de la propriété individuelle auront laissé le champ libre à son activité. L'exposé établit que l'influence favorable de l'abolition, depuis le 1er janvier 1867 du droit de tonnage imposé aux navires étrangers s'est affirmé en 1868 par le grand nombre de bâtiments qui ont fréquenté les ports.

« C'est là une conséquence naturelle de la situation de la colonie. Adossée à un immense pays producteur et consommateur sur la route du Levant au détroit, non loin de Malaga, Valence, Barcelone, Sète, Marseille, Gênes, Livourne, Messine et Malte, l'Algérie doit devenir par sa position géographique, le rendez-vous d'un grand commerce de transit, le lieu où l'on traitera au passage ou par voie d'entrepôts, une foule d'échanges.

« Un autre grand avantage que l'abolition du droit de tonnage paraît devoir procurer, c'est l'établissement d'une station houillère. On peut prévoir que dans un temps prochain, un grand nombre de bâtiments à vapeur viendront à Alger renouveler leur approvisionnement de charbon en se rendant soit dans l'Est, soit dans l'Ouest. Ces navires, au lieu de compléter au départ leur chargement de charbon ne prendront que la quantité nécessaire pour venir Algérie, où ils sauront trouver à se ravitailler.

« Cela leur permettra d'embarquer un plus grand nombre de marchandises pour les écouler le long de leur marche. Enfin l'exposé nous apprend qu'un projet est à l'étude dans le but d'attirer sur nos marchés, par une réorganisation du régime douanier et des frontières de terre, les caravanes qui font le commerce de l'Afrique centrale.

« En ce qui concerne les opérations des établissements de crédit, les résultats, sans être aussi satisfaisants qu'on pourrait le désirer, témoignent cependant d'une assez grande activité dans les affaires. Les escomptes de la banque d'Algérie qui pendant le dernier exercice s'étaient élevés à 96 MF et dépassaient déjà de 18 MF les opérations de l'année précédente, ont atteint en 1868, 112 MF, réalisant ainsi une augmentation nouvelle de plus de 14 MF d'affaires, malgré la concurrence des comptoirs de la Société Générale algérienne.

« Ces chiffres comme ceux que nous avons indiqué pour le mouvement des importations et des exportations démontrent l'existence dans la colonie européenne, d'éléments de vitalité incontestables. Il permet de constater qu'en dépit de tous les

obstacles, la colonisation progresse et il ne nous donne la conviction que comme la goutte d'eau qui après de longues années, perce le sol le plus dur. Le courage et la persévérance de nos colons triompheront de toutes les résistances.

Le 21 juillet 1869 le Constitutionnel publie le bilan de l'Algérie au moment où va se discuter le budget annuel « il n'est pas inopportun de rechercher ce que cette colonie coûte à la France et les avantages qu'elle lui procure. Le Tableau de la situation des Etablissements français de 1865-1866 nous permet de l'établir avec exactitude. L'organisation du régime financier comprend 5 périodes distinctes. Les produits et dépenses se répartissent ainsi (période, produits, dépenses)

- 1) *de 1830 à 39 un seul budget, celui de l'Etat / 25,385 MF / 18,811 MF*
- 2) *en 1840 à 1845 création d'un budget colonial / 80,659 MF / 77,016 MF*
- 3) *en 1846 et 47 substitution au budget colonial des budgets locaux et municipaux / 43,128 MF / 43776 MF*
- 4) *de 1848 à 58 adjonction d'un 3^e poste, celui du budget des communes constituées et en 1856 et celui de l'impôt arabe / 273,455 MF / 325,014 MF*
- 5) *de 1859 à 65 suppression des budgets locaux et municipaux, organisation en budget de l'Etat, budgets des provinces, budget des localités non érigées en communes, budgets des communes constituées, budget de l'impôt arabe, produits divers / 279,143 MF / 297,104 MF*

« Ces chiffres résument l'ensemble des recettes et dépenses de l'Etat. Ils comprennent les déboursés des budgets spéciaux des départements de la Justice, le l'Instruction publique, des Cultes, les Douanes et tabacs. 60 MF, est ce là une dépense exagérée pour acquérir un pays qui comprend 24000 lieues carrées ? Le mouvement commercial annuel moyen de 1830 à 65 se traduit par des importations de 3188 MF et des exportations de 855 MF soient au total plus de 4 milliards de F.

« En admettant que ce mouvement n'ait donné que 10% de bénéfices nets, on doit encore augmenter ce chiffre. Ce serait 400 MF qui en 35 ans se répartiraient sur les diverses industries de métropole et des pays alentours. Il faut ajouter les profits des frets acquis à la navigation pour les transports dont la France retire une bonne part. Nous voyons qu'en 1866 le mouvement total des ports d'Algérie et ceux de France et de l'étranger a été de 835913 tonneaux.

« Le pavillon français y figure pour 85% c'est-à-dire 714358 tonneaux. Avons-nous besoin d'ajouter que les revenus de l'Algérie se sont accrus à proportion de ce commerce maritime ? Ces revenus de 1 MF en 1831, sont de 5,5 MF en 1845, de 20 MF en 1852, de 42 MF en 1865.

2) les polémiques soulevées par la presse et les critiques de l'administration en 1868 et 1869

Dès janvier 1868 la presse va connaître en France et en Algérie un regain de tension en faisant la critique des actes du gouvernement à l'occasion de la session parlementaire qui va s'ouvrir pour décider du Budget de l'Etat. Le très sérieux Journal des Economistes commence l'année en se faisant l'écho du mal être ambiant :

« L'année 1868 commence comme celle de 1867, avec un sentiment universel de crainte et d'anxiété. La sérénité n'existe nulle part dans les esprits. La paix est dans les paroles officielles, la guerre est dans les actes. Partout on remarque une activité fébrile pour les armements, le renouvellement des matériels, la fabrication des engins de destruction, l'accroissement des contingents annuels, la tendance à aggraver le service militaire.

« On aimerait que les intentions soient plus d'accord avec les paroles qu'avec les actes. Des hommes sensés et pacifiques nous disent des deux côtés de l'horizon politique, avec l'état de l'Europe, avec les sentiments de peur des gouvernements, il serait imprudent de ne pas mettre son pays en mesure de se défendre, de ne pas suivre les progrès qui s'opèrent dans les différentes branches de l'art militaire.

« Ce n'est point avec l'économie politique, la morale et la philosophie que l'on pourrait repousser des masses armées. Puisqu'il y a une flotte et une armée, il faut les mettre en mesure de remplir leur mission. Mais cette mission, il faudrait la circonscrire à la défense, il faudrait persuader l'opinion qu'on ne combine aucun plan, il faudrait donner à la diplomatie des instructions pacifiques, il faudrait négocier avec les gouvernements le désarmement simultané, il faudrait une politique de paix désarmée et non une politique de paix armée.

« Le système de paix armée est un chancre rongeur, en attendant qu'il produise d'effroyables désastres. Aux sentiments de l'insécurité sont venus se joindre ceux de la cherté des substances alimentaires, et la misère sévit sur les populations de plusieurs localités.

« Le remède à cette situation est dans le retour des bonnes récoltes, qui aura certainement lieu mais qui ne dépend pas des hommes, et dans le retour de la sécurité qui dépend des gouvernements, surtout aujourd'hui que les populations désirent universellement la paix et forment visiblement leurs sentiments pacifiques.

Il poursuit par un article sur la situation catastrophique de l'Algérie pendant la sécheresse en éditant une lettre du Dr Warnier,

grand démocrate algérien et opposant au régime « un milieu de l'anxiété générale, les populations de l'Algérie sont frappées d'une manière effrayante. La situation vraie de l'Algérie est celle-ci.

« Les colons après avoir subi en quelques années les 7 plaies d'Égypte, guerre, incendies généraux, tremblements de terre, sauterelles, sécheresse, vol et assassinat, épidémie de choléra typhique, n'ont rien perdu de leur confiance dans l'avenir de l'Algérie, et sans être dans l'aisance, ils vivent en travaillant et remercie le ciel de leur avoir donné une dose de courage à la hauteur des événements.

« Les indigènes n'en sont pas là. 3 seulement des 7 plaies énumérées ci-dessus les ont atteints : les sauterelles, la famine, suite de la sécheresse, et le choléra, et cela a suffi pour constater une fois de plus l'infériorité sur les colons. Autant ces derniers ont montré de force de résistance, autant les indigènes se sont tassés sur eux mêmes, sans la moindre rébellion contre le dogme de la fatalité.

« Les déclarations des caïds accusent 70000 décès cholériques dans les tribus de la mi-juillet à la fin septembre, non compris les nomades non moins éprouvés des tribus du Tell dans lesquelles on naît, on vit, on meure sans que l'autorité puisse le constater. Avec les morts non déclarés dans le Tell et le contingent du Sahara, c'est à peu près à 100 000 âmes que s'élève l'hécatombe du choléra en deux mois et demi, chiffre énorme pour une population de 2500000 habitants.

« Et malgré la cessation de l'épidémie, les décès continuent dans des proportions exceptionnelles, par suite de la misère, de la faim et du froid. Les mauves, les cardons, quelques racines de tubercules sauvages sont la base de la nourriture du plus grand nombre. Chaque matin, dès que le jour s'est levé, on voit les femmes se répandre en troupeaux dans les champs pour en faire la récolte.

« En fait de vêtements, les malheureux n'ont que des haillons rapiécés et en lambeaux, qui ne les garantissent ni du froid ni de la pluie. L'hiver menace d'être rude car depuis la fin de novembre, les montagnes sont couvertes de neige au sud de la Mitidja ce qui indique que les hauts plateaux sont sous le même linceul blanc. Depuis le 5 décembre, il pleut en abondance et de la pluie froide. Déjà quelques gelées blanches sont venues arrêter la végétation. Que sera-ce au mois de février ?

21) Les articles de l'Akhbar

Le 5 mai 1868, le journal revient sur les vertus de l'assimilation appliquée de façon progressive « en soutenant une théorie qui n'est pas seulement notre, mais qui depuis 30 années a germé et s'est développée dans l'esprit de quiconque a pu apprécier les immenses ressources de l'Algérie et le peu de profits qui en résultent pour la France de son occupation, nous croyons servir notre pays.

« La ligne de conduite que nous avons tracée et que nous suivons depuis bien des années, nous met à l'abri de tout soupçon de parti pris d'opposition ou de malveillance préconçue contre le gouvernement et ses représentants. Les journaux d'une colonie gens comme la nôtre ne peuvent avoir aucune influence sur la politique générale. Nous avons compris que la recherche du meilleur système à appliquer à l'organisation de l'Algérie devait être la principale, si ce n'est l'unique tâche que nous avons à accomplir.

« Nous avons vu que dans la recherche aussi grave, aussi difficile, du meilleur moyen d'administrer l'Algérie, on ne devait discuter qu'avec les faits reconnus avérés et non avec les hommes. Aussi nous mettons quiconque au défi de trouver dans les colonnes de notre journal, une personnalité, nous ne dirons pas décente mais seulement malveillante envers un administrateur algérien.

« À quelques degrés de la hiérarchie qu'ils soient placés ils ne sont et ne peuvent être que les metteurs en œuvre d'un ordre des choses, d'un régime qu'ils n'ont pas créé et qu'ils ont pour mission d'appliquer. Cela dit reprenons notre labeur quotidien. Nous énumérerions il y a peu, les inconvénients qui pourraient résulter de la mise en pratique de cette réorganisation qui serait, selon la pensée générale de la colonie, la dernière.

« Reprenons une à une les objections qui nous ont été présentées et que nous avons fidèlement reproduites. L'assimilation aurait pour effet premier d'augmenter les impositions qui frappent les colons. C'est là une crainte vaine. La loi française exonère de l'impôt les propriétés improductives qui, par suite de désastre, de calamités publiques, d'impossibilité d'en tirer un parti, un lucre quelconque.

« Une grande partie des terres ou des propriétés immobilières en Algérie sont hélas improductives par le manque de bras, par l'absence de voies de communication, routes, ponts, canaux, qui puissent permettre de les exploiter fructueusement. Nous avons trop souvent insisté sur cette modification dans le régime financier algérien pour qu'il soit nécessaire d'y revenir.

« Rappelons seulement que sous la dénomination de taxes à divers titres, nous payons ici autant d'impôt qu'en France, que la promulgation des lois financières ferait disparaître les taxes arbitraires qui frappent les Arabes, portent uniquement sur la

production et le travail, et dont le recouvrement irrégulier est l'une des principales causes de leur misère.

« N'oublions pas que l'impôt foncier existe virtuellement en Algérie, en vertu d'un décret impérial, et dont l'application n'est retardé que jusqu'au jour de l'établissement de cadastre. L'armée seule dit-on peut maintenir les Arabes, et il serait imprudent et dangereux de lui en ôter la surveillance et la direction.

« En vérité on se trompe étrangement, si l'on suppose qu'il soit entré dans la pensée d'aucun homme sérieux connaissant l'Algérie, l'absurdité de faire du jour au lendemain, administrer le vaste territoire Arabe par des maires, des sous-préfets et des gardes champêtres. Chacun le comprend, la législation française ne peut s'établir que progressivement et c'est encore nos lois qui nous viennent en aide pour répondre à cette objection.

L'assassinat d'un jeune enfant à Alger, le petit Cligny, sur le boulevard de l'Impératrice, par un inconnu suspecté d'être un vagabond arabe va donner lieu à une expression de rage des populations européennes lors de son inhumation. L'Akbar rapporte par le biais de son rédacteur, le sieur Thomson dans un article intitulé « le crime du boulevard »

« Ce triste événement dont nous avons donné tous les détails, s'est manifestée aux funérailles de la pauvre victime. Toute la population algérienne est venue témoigner par sa présence, de la part qu'elle prenait à la douleur d'une honorable famille. La grande place Bresson désignée comme point de départ était littéralement couverte d'une foule compacte et recueillie, qui malgré une pluie assez forte, a attendu le cortège arrivant lentement de l'hôpital Mustapha où le corps du jeune Henri avait été transporté.

« L'administration civile et militaire avait pris part au deuil public. L'armée était représentée par le général Marguerite commandant la subdivision, le colonel Borel chef de l'État major, le colonel Renoux commandant la place, et des députations d'officiers de tous les corps de la garnison. Les administrations civiles ayant alerté de M. Tellec, préfet par intérim et M. Sarlande maire d'Alger, assistaient à cette triste cérémonie.

« La plus grande partie de la population européenne et les notables israélites et indigènes suivaient le cortège. On a remarqué l'absence complète des musulmans. Alger possède des Arabes fort intelligents et même fort instruits. On regrette qu'ils ne soient pas venus protester contre leur présence contre un crime isolé, dont une race entière ne saurait être solidaire. Ils eussent ainsi prouvé que comme nous, ils détestaient le crime et acclamaient les bienfaits de l'assimilation dans l'intérêt de leurs coreligionnaires.

« A 9 heures et demie, le convoi s'est mis en marche après une longue attente. Les assistants graves et recueillis occupant en rangs serrés toute la largeur des grandes artères de Bab Azoun et de Bab el Oued a mis plus d'une heure à traverser la ville. Sous les arcades, aux fenêtres, partout on voyait les larmes couler à l'aspect du cercueil de la pauvre petite victime, que des enfants de son école portaient, à la vue surtout de l'effrayante douleur empreinte sur les traits du malheureux père que deux prêtres soutenaient pendant ce douloureux trajet.

« Arrivés à la place de Bab el Oued, le cortège s'est arrêté. Le corps était déjà placé dans le corbillard lorsque les agents de la Compagnie des chemins de fer ont déclaré vouloir le porter eux-mêmes. Le clergé s'est remis en tête du convoi, et c'est à pied qu'a été parcourue la longue distance qui sépare Alger de son cimetière. Cette triste cérémonie qui avait jusque-là conservé le caractère d'un douloureux hommage rendu à une grande infortune a été troublée par une manifestation inattendue et insolite.

« Un jeune homme qui n'avait à notre connaissance aucune qualité pour parler, a prononcé sur la tombe du malheureux enfant quelques paroles qui ont provoqué des cris inconvenants dans un pareil lieu et en pareille circonstance. Après cette allocution imprévue, le maire s'est avancé sur le bord de la tombe et a répondu à ces allégations déplacées par quelques paroles prononcées d'un ton conciliant et ferme à la fois.

« En voici le sens : un grand malheur vient de frapper un de nos concitoyens. Ne nous laissons pas entraîner de fâcheuses exagérations. L'autorité veille. Vous pouvez compter sur sa sollicitude, que le calme rentre dans les esprits. Le crime que nous déplorons est un fait isolé dans la cité, et les bruits qui ont jeté l'alarme parmi nous sont sans fondement. Ces paroles ont, en grande partie, calmé une effervescence intempestive et complètement imprévue.

« Le jeune homme qui a cru interpréter les sentiments qui animaient la foule avait d'excellentes intentions, mais il s'est fourvoyé et plus d'un l'eut interrompu si la solennité du lieu et de la cérémonie ne lui eussent imposé un silence respectueux. C'est au nom de l'immense majorité des algériens présente que nous protestons contre les paroles irréfléchies qui semblaient avoir troublé toute la dignité de la manifestation générale qui cependant a dû conserver jusqu'à la fin calme et dignité.

« Il est incontestable que la plupart des nouvelles qui circulent de bouche en bouche sont controuvées. La boîte d'un journal est un peu la gueule du lion de Venise, dans laquelle on jetait toute déclaration ou accusation, véridique ou infondée. Nous avons voulu, pour ne pas nous exposer à commettre le délit de fausse nouvelle, vérifier chacun des faits qui nous avaient été dénoncés.

« À chaque fois nous adressant aux principaux intéressés, père, mère, parents des prétendues victimes, les faits colportés par la rumeur publique étaient déclarés mensongers. La cause que nous soutenons, que soutiennent tous ceux qui aiment l'Algérie est juste. Ne la gâtons pas par de fausses nouvelles, absurdes et faciles à démentir. Le mal est assez grand pour n'avoir pas à être exagéré.

La réaction du Gouverneur

Mac Mahon est lassé du comportement peu raisonnable de la presse et il en fait part au secrétaire du Ministre « je vous adresse copie de la circulaire que j'ai adressée aux 3 généraux, commandant les provinces au sujet des mesures à prendre à l'égard de la presse. Je joins à cet envoi une note que je vous prie de remettre à M. de Saint Paul, directeur général du personnel et du cabinet du ministre de l'Intérieur.

« Il me semble qu'il doit nous soutenir dans cette occasion, et qu'il pourrait faire insérer sinon cette note, du moins son esprit dans les journaux dont il peut disposer. Déjà plusieurs fois je lui ai adressé directement une note au sujet d'affaires concernant l'Algérie. Mais comme aujourd'hui la question me paraît plus grave, je n'ai pas cru devoir la lui faire parvenir sans votre intermédiaire. » Suit le texte de la circulaire

« Jusqu'à présent, nous avons cru pouvoir laisser aux journaux la plus grande latitude. Depuis le 19 janvier 1867, il n'a pas été donné un seul avertissement, et 2 articles de journaux seulement ont été déférés aux Tribunaux. Tant qu'il a été seul en cause, le gouvernement a gardé le silence. Il ne lui est plus permis de le faire aujourd'hui. L'agitation produite parmi les populations par des discussions passionnées l'oblige à agir.

« Des scènes fâcheuses viennent de se produire à Alger, à la suite de l'assassinat d'un malheureux enfant dont la justice n'a pas encore découvert les assassins. C'est un crime isolé dont on ne peut jeter la responsabilité sur la population arabe, et cependant des indigènes ont été insultés, maltraités sans motif. Des accusations violentes ont été portées contre les autorités que l'on cherchait à représenter comme protégeant les Arabes au détriment des Européens.

« En présence de l'agitation qui s'est manifestée dans les 3 provinces, le gouverneur doit craindre qu'elle ne finisse par amener une réaction chez les indigènes, et en devenant un danger réel sinon pour nos centres de population, du moins pour les habitants des campagnes établis dans des lieux isolés, et sur certains points à plus de cent lieues des côtes.

« D'un autre côté, les attaques constantes dirigées contre les chefs indigènes, à l'occasion de faits plus ou moins exacts, mais dans tous les cas isolés, finissait par attirer sur eux le mépris de leurs subordonnés. Il en résulterait prochainement un effet d'anarchie qui rendrait impossible l'exécution de leurs ordres et compromettrait de nouveau la sécurité du pays.

« Le maintien de cette sécurité, dont le Gouverneur est responsable, impose à celui-ci le devoir d'user de tous les droits et de tous les moyens dont il dispose pour arriver à la sauvegarder. En conséquence je vous invite à exercer à l'avenir, tant par vous-même que par les diverses autorités sous vos ordres, cette surveillance active sur la presse de votre province

« Il ne faut pas hésiter toutes les fois que les circonstances le demanderont, à employer tous les moyens que les lois ou les décrets en vigueur mettent à votre disposition. Toutefois avant d'adresser des avertissements ou d'ordonner des suspensions, vous aurez à m'en référer par le télégraphe. Quant au communiqué je vous laisse toute latitude à cet égard. Je vous prie de m'accuser réception de cette circulaire et de me rendre compte de toutes les mesures que vous croirez devoir prendre pour en assurer l'exécution.

Le 7 mai le Gouverneur écrit de nouveau dans une lettre au secrétaire du Ministre « depuis le commencement de l'année dernière, c'est-à-dire depuis que dans l'attente de la nouvelle loi sur la presse, le gouvernement avait renoncé en France au système des avertissements, le Gouverneur Général, pour se rapprocher autant que possible de ce qui se faisait dans la métropole et aussi pour ne pas créer des embarras au gouvernement au moment de la discussion des Chambres, avait cru ne plus pouvoir faire usage des moyens et avait laissé à la justice le soin de réprimer les écarts de la presse algérienne.

« Les journaux à partir de ce moment sont devenus chaque jours plus violents et comme les rédacteurs sont parfaitement au courant des lois, ils s'arrangeaient de manière à être insaisissables. Bien souvent au sujet de divers articles j'ai consulté le Gouverneur qui me démontrant que tout en étant parfaitement convaincu que ces articles étaient écrits dans un esprit détestable, ils ne tombaient pas cependant de manière assez évidente sous le coup de la loi pour pouvoir compter sur une condamnation. Il ne restait plus que les communiqués qui sont tout à fait insuffisants.

« La presse algérienne se croyant sûre de l'impunité, a dépassé toutes les bornes. Elle a tout attaqué et si on l'avait laissé faire, elle aurait fini par compromettre la sécurité publique, ainsi que le prouve ce qui vient de se passer à Alger. Par suite des réclamations journalières de journaux contre les indigènes, la population européenne était déjà assez indisposée contre ces derniers, lorsque l'enfant européen a été trouvé assassiné dans l'intérieur d'Alger.

« Cet attentat dont le bruit s'est bientôt répandu en ville, y a produit une espèce de panique et une très grande agitation. Malgré tous ses efforts, la justice n'a pu trouver encore le coupable, mais dans l'état d'excitation où avaient été les esprits, on a mis le crime sur le compte des indigènes. Une foule immense a accompagné jusqu'au cimetière, le corps de ce malheureux enfant. Les autorités civiles et militaires avaient cru devoir se joindre au cortège afin d'empêcher par leur présence, toute manifestation contre les indigènes.

« Le maire avait obtenu qu'il ne serait point procédé à des discours, lorsque un homme a cru devoir prendre la parole et a dit quelques mots bien regrettables qui tombent sous l'application de la loi et qui du reste ont été hautement réprouvés par la majorité des assistants.

« Quoiqu'il en soit le journal l'Akhbar avait cru pouvoir profiter de cette circonstance pour faire des articles très violents contre les indigènes. La répression ne devait pas se faire attendre et je lui ai fait donner immédiatement un avertissement. Du moment que nous sommes entrés dans cette voie en Algérie, mon opinion est qu'il y a lieu de s'y maintenir. L'expérience vient de me démontrer jusqu'à la dernière évidence qu'il n'y a en Algérie, que le système des avertissements qui puissent tenir la presse et empêcher de graves perturbations qu'elle pourrait occasionner dans le pays.

« PS au moment du départ du courrier, on me donne connaissance de l'article très violent de l'Avenir Algérien d'Oran. Après avoir lu cet article, j'ai suspendu ce journal pour 2 mois.

L'article de l'Akhbar survient un mois après la publication le 6 avril d'un autre du même Thomson qui cite un passage d'une lettre de Mgr Lavigerie qui dit « il faut cesser de parquer le peuple arabe dans son Coran et lui donner, ou du moins lui laisser donner, l'Évangile ou le chasser dans les déserts, loin du monde civilisé ». L'utilisation de ce passage extrait de son contexte est immédiatement dénoncée par le prélat.

Le 7 mai le Gouverneur au vu des 2 articles intitulés « le crime du boulevard » et celui que l'archevêque lui-même a désavoué en protestant contre le sens qu'on lui attribuait, déclare que le rédacteur de l'article « menace et trouble une partie de la population algérienne dans l'exercice et dans la jouissance de ses droits

« Il affirme en effet que le crime commis sur la personne du jeune Henri Cligny est le fait des Arabes avant même que les investigations de la justice aient pu fournir aucune preuve, ni même des indices sur de la nationalité des coupables, l'article rend toute une classe d'habitants du pays solidaire et responsable d'un crime individuel et ainsi il excite à la haine une partie de la population, les citoyens justement indignés de ces attentats et tend à provoquer dans la population les plus regrettables conflits.

Et la sanction tombe « par ses motifs arrête qu'un premier avertissement est donné au journal l'Akhbar en la personne du sieur Arnold Thomson, rédacteur de l'article et en celle du sieur François Paysant directeur gérant de journal.

Ceux de l'Echo d'Oran

Sous la plume de son directeur Adolphe Perrier, il publie le 10 mai une lettre ouverte qui s'aligne sur la position adoptée par le Gouverneur Mac Mahon dans une tentative pour modérer les ardeurs prosélytiques de l'archevêque à l'occasion de la famine qui sévit. Le journal se fait l'écho du « on dit » qui veut que Mac Mahon ait menacé le prélat de l'exclure d'Algérie ! « j'ai le regret d'être obligé de vos annoncer que le bon accord de l'administration et de l'autorité religieuse si utile dans la crise que nous traversons est menacé s'il n'est pas déjà compromis.

« L'administration aurait désiré que Mgr Lavigerie s'abstint de livrer à la publicité les faits parvenus à sa connaissance et dont quelques uns lui semblaient plutôt de nature à effrayer l'imagination qu'à éclairer les esprits sur la véritable situation. Des observations dans ce sens auraient été adressées au prélat.

« L'archevêque les a-t-il pris en considération ? C'est assez probable. Mais il n'a pas cru pourtant devoir s'abstenir complètement et dernièrement encore il adressait au comité des écoles d'Orient une lettre émouvante où se trouvaient conciliés divers épisodes se rapportant à la triste famine. Cette publication a-t-elle mécontenté l'administration plus que les précédentes ? On ne sait.

« Mais on prétend qu'elle était l'objet de réclamations plus vives et qu'il s'en serait suivi entre le palais du Gouverneur et l'archevêché, un échange d'observations et des réponses qui auraient pris un certain caractère d'aigreur. Comme toujours l'opinion publique exagère. Ainsi on est allé jusqu'à dire qu'à la revendication de sa liberté d'action faite par l'Archevêque, le Gouverneur aurait répandu en le menaçant de l'expulser d'Alger et de l'embarquer pour la France.

« Vous pensez bien que cette rumeur ne peut avoir le moindre fondement. Mais sa mise en circulation vous indique mieux que je ne le ferais, quelle impression ce conflit inattendu et si profondément regrettable cause sur l'opinion publique. Les personnes qui ne veulent pas juger de parti pris, sont assez perplexes.

« Si elles comprennent jusqu'à un certain point, les susceptibilités de l'administration, d'un autre côté il leur est impossible de se

prononcer contre l'Archevêque dont le zèle a été à la hauteur des circonstances et qui a du exposer nos misères en faisant appel à la charité publique. Il se pourrait aussi que la raison du conflit, si le conflit existe réellement, ait une cause plus générale.

« Tandis que l'administration croit devoir maintenir la démarcation établie entre les indigènes et la population coloniale et repousse toute propagande religieuse auprès des Arabes, l'Archevêque n'hésite pas à dire qu'on ne fera pénétrer la civilisation chez eux quand les arrachant à la foi du Coran.

« Il est difficile, qu'un évêque professe une autre doctrine, mais l'administration a son système dont elle ne veut pas se départir. C'est une question à débattre. Qu'on le fasse avec indépendance et en sauvegardant la dignité des caractères. Nous vous tiendrons au courant des incidents qui pourront se produire.

Le 10 mai le journal officiel le Moniteur critique la façon de procéder peu honorable de l'Echo « ce journal possède à Alger un correspondant qui signe Nicolas et dont la spécialité paraît être de recueillir tous les cancans qui courent dans la ville, d'en inventer peut-être, et de les expédier tout fraîchement éclos à la feuille oranaise.

« Celle-ci n'a rien de plus pressé que de se rendre l'écho de ses balivernes qui font toujours les délices d'une certaine classe de lecteurs et qui donnent à la feuille qui en fait son profit, un air de journal bien informé. Voici ce que nous remarquons dans la dernière correspondance de M. Nicolas

« Après un échange de lettres fort vives entre le Gouverneur et l'Archevêque d'Alger, le maréchal suivant ce qu'affirmaient quelques personnes, en serait venu jusqu'à menacer le prélat de l'embarquer à bord du Cassard et de l'envoyer en France ou de le faire passer en police correctionnelle ou bien encore de lui supprimer son traitement. Il va sans dire qu'à de pareilles menaces, l'Archevêque aurait fait les réponses les plus héroïques.

« Nicolas comprend trop bien que pour ne pas manquer ses effets, un correspondant qui sait un peu son métier doit dramatiser ses récits. Nous n'avons pas besoin d'ajouter que de tout ce que raconte le correspondant de l'Echo d'Oran, rien n'est vrai, et nous sommes persuadés que le bon sens de la population d'Alger n'attendait pas ce démenti pour apprécier à leur juste valeur d'aussi pitoyables racontars.

« À qui est-il nécessaire d'affirmer que ce n'est pas avec l'homme qui est aujourd'hui à la tête du gouvernement que la religion peut avoir à craindre la moindre atteinte à l'indépendance et à la dignité de ses ministres ? Mais l'Echo d'Oran ne ferait-il pas mieux de contrôler un peu mieux la véracité de ses correspondants ?

L'Echo d'Oran ne tarde pas à répondre « il s'agit encore de fois de distinguer, parce que le langage du Moniteur ne nous paraît pas suffisamment explicite dans la circonstance. Depuis près de 5 mois que nous recevons notre correspondance particulière d'Alger, nos lecteurs ont été à même d'apprécier la véracité des faits qu'elle contient.

« Presque toujours ces appréciations ont été reconnues impartiales, sans parti pris ni esprit de dénigrement quand même, comme le reprochait à certains journalistes M. le général de Wimpffen commandant la province d'Alger. L'administration elle-même a souvent puisé des indications utiles chez notre correspondant. On a bientôt fait de parler de balivernes et de cancans.

« Mais comment démentir les événements qui viennent justifier les dires ? En somme que reproche t on à M. Nicolas ? Tout simplement d'avoir raconté le bruit que le Gouverneur après un échange de lettres fort vives avec l'archevêque d'Alger, en serait venu jusqu'à menacer le prélat de l'embarquer à bord du Cassard et de l'envoyer en France ou de le faire passer en police correctionnelle, ou bien encore de lui supprimer son traitement.

« Or il est à remarquer que notre correspondant a positivement affirmé que ces bruits étaient complètement inexacts, ne les rapportant que pour faire connaître l'opinion publique à Alger. Il a déclaré affirmativement que des lettres avaient été échangées entre le Gouverneur et l'Archevêque, et nous garantissons l'authenticité de ce fait.

« Du reste le premier avertissement donné à l'Akbar ne paraît-il pas indiquer par ses considérants, l'existence d'un conflit quelconque entre l'Archevêché et le Gouvernement Général ? À notre tour de demander au Moniteur : ne feriez vous pas mieux avant de délivrer un brevet d'inexactitude, de vérifier la véracité de vos dénégations ?

Le 14 mai 1868 l'Echo d'Oran reçoit un blâme du général commandant la province au vu de 2 articles publiés dans l'écho d'Oran signés Lenthéric « considérant que le premier de ces articles représente le gouvernement hostile par système aux intérêts de la colonisation européenne, et que c'est méconnaître avec autant d'injustice que de malveillance la vérité des faits, considérant que les imputations outrageantes à l'adresse de la population indigène qui constituent le fond du deuxième article, ne tendent à rien moins qu'à exciter la haine et la vengeance et à troubler profondément la sécurité du pays, arrête »

Et l'arrêté suit : un premier avertissement est donné au journal l'Echo d'Oran en la personne du sieur Lenthéric, signataire des 2 articles, et à celle du sieur Perrier propriétaire gérant du journal. Le commissaire de police Bagard a notifié à M. Perrier

Adolphe propriétaire du journal l'avertissement du général commandant la province.

Le 14 mai 1868 l'Akhbar signale que l'Avenir Algérien, journal d'Oran, a reçu un avertissement pour un article du 3 mai intitulé « ces probes chefs arabes, toujours ces probes chefs arabes », considérant que le rédacteur de l'article visé accuse le caïd des Tahalaïd d'avoir volé 100 kilos de pain et 40 F à des mendiants Arabes renvoyés du Sig dans leur tribu

« L'article affirme que ce caïd spéculait depuis longtemps sur le calicot envoyé pour ensevelir les morts, jugeant qu'il valait mieux s'en vêtir lui et sa famille, considérant que le sieur Stuyck avant d'avoir pu recueillir aucun renseignement certain sur l'affaire dont la justice est saisie, et au sujet de laquelle une enquête se poursuit, n'a pas craint de diriger contre un chef régulièrement investi de fonctions publiques, des accusations qui d'après les résultats jusqu'ici connus, paraissent sans aucun fondement, qu'il étend l'accusation de vol à tous les chefs arabes et qu'ainsi en leur prodiguant l'outrage, il les dénonce à la haine et au mépris des populations

L'arrêté stipule que « un premier avertissement est donné au journal l'Avenir Algérien dans la personne du sieur Stuyck rédacteur en chef et dans celui du sieur Hudelot, gérant du dit journal ». Le 8 mai le gérant du journal le Tell, est informé qu'il a à s'abstenir de publier dans son journal aucune nouvelle politique, ni aucun article traitant de matières politiques ou d'économie sociale sous peine d'être poursuivi conformément à la loi.

Le 14 mai l'Echo d'Oran revient sur les efforts de mise en culture des régions du territoire militaire oranais dévasté par les catastrophes naturelles « nous apprenons que l'autorité militaire profitant des dernières pluies, a fait labourer et ensemençer en maïs et en sorgho, une certaine quantité de terres situées dans la plaine de l'Habra et sur d'autres points de la subdivision, afin de suppléer à l'insuffisance de la récolte future. Ce travail et fait partie par les indigènes et en partie par les colons. Espérons que cette tentative sera couronnée d'un franc succès et que l'autorité en retirer tout le bien qu'elle en attend.

Autres articles polémiques

Le 23 mai le Journal de Paris publie 2 articles satiriques concernant des membres de l'administration. S'agissant du sieur Frémy directeur du Crédit Foncier, « on savait d'avance que les 2 millions (NDLR : subvention votée par la Chambre pour venir en aide aux victimes de la sécheresse en Algérie) seraient votés à l'unanimité.

« Mais un certain nombre de députés auraient souhaité un autre rapporteur. Ce n'est pas que M. Frémy leur parut manquer de compétence, mais à tort ou à raison, il passe pour voir l'Algérie avec des yeux trop favorablement prévenus, et quel que fût le désir de la Chambre de venir en aide sans discussion aux souffrances que tant de fléaux ont accumulé sur cette malheureuse colonie, on eût voulu, à tout le moins, que le rapport de la commission indiqua nettement le mal, avec les moyens d'y remédier.

« L'optimisme de M. Frémy ne paraissait pas opportun à tout le monde, et à la sortie de la Chambre, 2 députés catholiques faisant allusion à un conte de Voltaire disaient d'assez haute voix que l'honorable rapporteur était le « Pangloss de l'Algérie ».

Puis c'est au tour de M Faré secrétaire général du gouvernement de l'Algérie « qui a répondu hier aux observations de M Jules Favre, avec une chaleur communicative dont le Moniteur constate aujourd'hui les heureux effets, n'est peut être pas un orateur tout à fait mettre de soi, mais on ne peut lui refuser l'entrain et la véhémence. Au reste, il possède une qualité qui vaut encore mieux pour un spécialiste comme lui que la plus ardente éloquence.

« Il connaît à fond ce dont il parle. Il y a peu d'hommes qui sachent leur Algérie, même parmi nos algériens ordinaires du gouvernement ou de la Chambre. Aussi quand la question algérienne menace de se soulever, pour une raison ou pour une autre, pour les cotons ou pour la famine, vite une dépêche.

« On mande M. Faré, il embarque, il débarque, il triomphe, il rembarque. C'est généralement l'affaire d'une quinzaine. Son activité, sa jeunesse, car il est fort jeune sous ses cheveux blancs, lui permettent ce va-et-vient victorieux. Il n'a pas trente-cinq ans. Maintenant qu'il a parlé, il va certainement repartir puis il reviendra pour la discussion du budget. La Méditerranée n'est qu'un jeu pour lui.

Le 27 mai on signale au Ministre le numéro du jour du Courrier Français et du Siècle « signalant des actes de violence commis par des militaires et celui de l'Univers qui contient des violentes attaques accusant d'irréligion, le gouvernement de l'Algérie pour laisser figurer un croissant en tête du Mobacher »

La famine en Algérie donne l'occasion aux journaux de s'en prendre aux causes désignées de ce scandale. Le 3 juin 1868 la Presse publie sous la plume du rédacteur Francis Beaux « l'impôt arabe en Algérie » qui fait la synthèse de l'opinion répandue en Algérie : la cupidité des chefs arabes est sans limite, leur rudesse par rapport à leurs subordonnés l'est aussi, les bureaux Arabes couvrent ces iniquités, il faut retirer la perception de l'impôt des mains des militaires et le confier aux civils ad hoc.

« Il est peu de pays aussi riches que l'Algérie et pourtant les arabes, à l'exception des chefs sont très pauvres. Ils sont plus

pauvres aujourd'hui que jamais et cette pauvreté absolue produit une effrayante mortalité qui est la douleur et l'humiliation présente de la France.

« Or dans le territoire civil, personne ne meurt de faim, tandis que le flot de la famine sévit partout, sans miséricorde et sans limite, dans les territoires militaires ou arabes. Sans nous arrêter ici sur les autres causes de cette misère, nous ne serons contredits par personne en disant que l'état de prospérité ou de pauvreté d'un peuple dépend en grande partie de la manière dont l'impôt y fonctionne.

« La quotité de l'impôt, son mode d'établissement, de répartition et de perception sont la principale cause des progrès d'un pays dans la voie du bien-être ou de son appauvrissement et de sa ruine. Sans une bonne gestion financière, habilement organisée et sévèrement contrôlée, l'économie du corps social souffre, la misère le ronge et le tue. Or telle est sous ce rapport la situation des arabes en Algérie, et une réforme radicale est devenue plus que jamais nécessaire et urgente.

« Dans sa lettre au maréchal de Magenta du 20 juin 1865, déjà connue et publiée dans le tableau de la situation des établissements français de l'Algérie, l'Empereur déclare catégoriquement que l'impôt arabe en général présente ces 2 inconvénients d'excéder les forces contributives de la population et d'atteindre le principe même du développement agricole. Il porte en effet sur les terres cultivées, sur les bestiaux et sur les arbres fruitiers.

« Prenant quelques exemples, l'Empereur montre que l'impôt tel qu'il est établi et perçu, au lieu de n'être que le dixième du produit, atteint presque le dixième de la valeur totale, c'est-à-dire du capital. Qu'on frappe d'un pareil impôt en France, une industrie ou une propriété quelconque, et on verra si en peu d'années cette industrie ne sera pas anéantie et si la propriété ne passera pas en d'autres mains.

« Eh bien, quoique l'Empereur dans sa lettre au maréchal établisse que le tarif de l'impôt arabe, sous les diverses formes où il est appliqué, est trop élevé au point de vue des principes de l'économie politique, les populations indigènes se plaignent moins du tarif fixé que de l'incroyable arbitraire avec lequel les chefs peuvent le modifier et l'augmenter à leur profit personnel. C'est là en effet qu'est la source de mal.

« Quelque dur que soit l'impôt, si l'autorité qui le répartit et le perçoit agit absolument sans contrôle, il n'y a plus ni sécurité, ni tranquillité pour un seul individu soumis au despotisme de cette autorité. Pour saisir le côté vexatoire de l'impôt arabe, il faut d'abord se rappeler que ce sont les chefs militaires constituant les Bureaux arabes, et non pas les agents des finances, qui sont chargés d'établir et de recevoir les produits de l'impôt arabe.

« Les Bureaux arabes exercent en effet sur les indigènes tous les pouvoirs de surveillance ou de direction politique, religieuse, financière, militaire et administrative, c'est-à-dire une dictature illimitée. Leurs actes échappent à la publicité et à tout contrôle autre que celui du commandement.

« L'affaire Doineau et plus récemment l'affaire du commandant Jobst montrent par les scandales qu'elles ont révélés, que le contrôle du commandement est loin d'être toujours suffisant. Ceci est d'autant plus grave que les Bureaux arabes ont une administration à part, qui exerce ses pouvoirs par l'intermédiaire du chef indigène dont la moralité est presque toujours déplorable.

« Or, il est constant que jamais les chefs indigènes ne délivrent de quittances à leurs administrés. L'impôt est perçu par les chefs, selon leur bon plaisir et apporté en bloc aux Bureaux arabes qui le fait verser au Trésor. Les officiers des Bureaux arabes vivent au chef lieu du cercle, souvent loin des tribus et à part quelques excursions dans lesquelles le chef les fête de son mieux, ils ne savent des affaires de la tribu que ce que les chefs laissent transpirer jusqu'à nos officiers.

« Comment s'étonner après cela, pour qui connaît l'inexorable cupidité des seigneurs de la tente, ainsi que les nomme l'Empereur, que ces chefs fassent payer aux malheureux sur lesquels ils possèdent un pouvoir absolu beaucoup plus que le tarif officiel ? Leurs exactions sont un fait notoire. Tout le monde sait qu'ils gardent par devers eux, la plus grande partie du revenu arabe.

« Les richesses exorbitantes de plusieurs de ces chefs sont le produit irrécusable de ces exactions. Sous mille prétextes, ils font payer plusieurs fois aux arabes de leurs tribus des taxes de toutes sortes, et ils arrivent ainsi à les dépouiller complètement et à les réduire aux dernières extrémités. La surveillance que les Bureaux sont censés exercer sur les exactions des chefs indigènes est à peu près impossible et en fait illusoire.

« Qu'un malheureux arabe aille se plaindre et à l'instant il sera soumis dans sa tribu aux plus indignes traitements. Des esprits aigris ont accusé les officiers des Bureaux arabes de se laisser séduire par les cadeaux des chefs indigènes. Ces chefs eux-mêmes ne manquent pas d'ailleurs de rejeter sur la volonté du capitaine du Bureau arabe la prétendue nécessité où ils sont de demander et de redemander sans cesse de l'argent à leurs administrés.

« Ceux-ci payent l'achour, le makkat, les impôts extraordinaires, les amendes, les corvées, les touizas pour les caïds, en un mot ils

payent toute l'année dès que le chef apprend qu'ils ont gagné un peu d'argent. Nous ne voulons pas rechercher si ces accusations peuvent être fondées. Nous croyons volontiers que des individus tels que Doineau et Jobst sont de tristes exceptions, mais il suffit que les complicités de ce genre soient possibles pour que la dignité des hommes qui sont dépositaires du commandement et l'intérêt de populations exigent qu'on y mette un obstacle ostensible et insurmontable.

« Le moyen est bien simple. Il suffit de débarrasser l'autorité militaire de tous ce qui touche au service des finances. L'impôt sous aucune forme ne doit rentrer dans ses attributions. Il y a en Algérie une organisation financière, en apparence semblable à celle de la France et en réalité différente. Le service financier à l'Algérie ne s'occupe guère que des dépenses. L'assiette de l'impôt arabe et sa perception sont du ressort exclusif de l'autorité militaire.

« Ce qu'il faut, c'est donc constituer en Algérie un service financier qui se rende compte des impôts à établir et qui donne de leur assiette à leur répartition, les mêmes garanties d'exactitude et d'intégrité que le service présente en France. Les agents existent. Il n'y a que des attributions à leur conférer, et en les plaçant tous sous le contrôle ministère des Finances. Telle est la réforme urgente que l'intérêt de l'Algérie réclame aussi bien que la dignité du commandement.

« Nous croyons impossible que le gouvernement et les Chambres ne voient pas ce qu'il y a de monstrueux dans la perception actuelle de l'impôt arabe, et n'y apportent pas résolument le remède efficace qui seul fera cesser le désordre. On peut affirmer hautement que cette réforme aura pour premier résultat de réconcilier les populations arabes avec notre domination, en leur apprenant l'exacte mesure des sacrifices réels que la France leur demande. Et certes politiquement ce résultat serait d'une haute importance.

« Nous cesserions d'être responsables à leurs yeux de ce que leur enlève la cupidité de leurs chefs. Une autre conséquence de cette réforme sera de supprimer dans beaucoup le cas, les causes principales d'agitation et de mécontentement et de faire pénétrer dans les tribus, les idées de régularité et de justice qui caractérisent notre administration.

« Les chefs indigènes, alors apprendront que même pour eux, le vol, le pillage et les exactions sont interdites sous la domination française. Ce ne sera pas tout, mais ce sera déjà quelque chose.

Le 18 juin 1868 c'est le Moniteur de l'Algérie qui doit revenir sur un article du Courrier de l'Algérie intitulé « Successions vacantes chez les indigènes » où il est dit : « depuis le sénatus consulte, il n'est pas un Arabe de l'Algérie petit ou grand, qui ne soit nanti du droit à la propriété et d'une partie du sol ».

« Le sénatus consulte du 22 février 1863 n'est pas une loi agraire, admettant indistinctement tous les indigènes au partage du territoire arch qui seul doit être l'objet d'une répartition. Le décret du 23 mai 1863 portant règlement d'administration publique pour l'exécution du sénatus consulte, spécifie à l'article 26 que le partage de ce territoire doit être préparé par les commissions et les djemaas en tenant compte, autant que possible, de la jouissance antérieure, des coutumes locales et de l'état des populations.

« Par suite, l'indigène ou la famille qui ne possède pas de moyens de mise en valeur du sol, n'a aucun droit au partage des terres arch. Le même article du courrier de l'Algérie estimant ensuite à plus d'un million d'hectares l'actif des successions vacantes résultant des décès qui ont eu lieu parmi les indigènes en 1867 et 1868, et parlant des garanties que réclament les intérêts des mineurs et de l'Etat ajoute « nous ne voyons point qu'il soit question de prendre des mesures à cet effet

« La défense des droits des héritiers mineurs ou autres incapables, est confiée à la magistrature musulmane, par l'article 40 du décret du 31 décembre 1859. Le service des Domaines auquel incombe spécialement la recherche et la reconnaissance des biens en déshérence prend toutes les mesures conservatoires des droits de l'Etat.

« Il est aidé dans ce soin par les commissions administratives, à mesure qu'elles appliquent aux tribus les opérations de classification des terres, prescrites par le sénatus consulte. L'administration supérieure n'a pas négligé du reste, de donner en temps utile, pour sauvegarder les droits des mineurs et de l'Etat, les instructions que nécessitait la situation.

Le bilan des catastrophes dans la province d'Alger

Le 27 juin le même Moniteur de l'Algérie publie le rapport à la commission provinciale de secours d'Alger au Gouverneur. Elle est présidée par le général commandant de la province de Wimpffen qui y expose la situation. Ce dernier déclare « j'ai mis sous vos yeux le tableau des misères auxquelles nous avons à pourvoir, et les ressources sur lesquelles nous pouvons compter.

« Aujourd'hui les populations sont rentrées dans leur état normal. Il est de mon devoir de vous faire connaître l'étendue de la crise que nous avons traversée, les moyens pris pour l'atténuer, l'emploi qui a été fait des secours mis à notre disposition. L'étendue de la crise a son expression exacte dans le relevé des pertes que nous avons subies. Ce relevé a été publié par les soins du Gouverneur Général. Il est inutile de les reproduire ici.

« Comme je vous l'ai déjà fait connaître, j'avais décidé avec l'approbation du Gouverneur, que le vagabondage serait

énergiquement réprimé, que les mendiants valides seraient conduits sur des chantiers de travaux publics, que les femmes et les enfants ainsi que les infirmes seraient recueillis dans des asiles. Ces mesures ont reçu partout leur exécution, sous la surveillance persévérante et énergique des généraux commandant les subdivisions.

« Le Gouverneur m'a autorisé à disposer, pour le transport des mendiants, pour leur abri, pour leur garde, de tous les ressorts de l'administration militaire. Tous les corps de troupe ont pris leur part dans cette oeuvre, et c'est par le concours de tous les dévouements que nous avons pu, avec des fonds extrêmement limités, obtenir des résultats considérables.

« Des salles ont été créées sur les hauteurs et dans le voisinage des villes de Médéa, de Djaila, de Miliana, de l'Oued Dhamous, à la smala de l'Oued Sly, à l'Oued Fodda. Des dépôts provisoires de mendicité ont été organisés à Alger et à Blida, pour recevoir les vagabonds arrêtés normalement par la police locale en attendant leur rapatriement dans leurs communes. Le nombre des individus ainsi secourus et de 25178.

« Le nombre des journées de présence dans les asiles s'élève à 459850. Pour assurer la facile administration des dépôts, j'ai de concert avec l'Intendant de la division, fait fournir par les magasins de l'Etat, à charge de remboursement, toutes les denrées y compris les médicaments qui ont été tirés de nos hôpitaux.

« Pour éviter l'encombrement de ces derniers établissements, on a organisé des ambulances éloignées des villes de manière à atténuer, autant que possible, le danger qu'on fait courir à la santé publique tout rassemblement extraordinaire de malades. Malgré nos efforts, en dépit de toutes les préoccupations, le typhus a fait des victimes parmi ceux là, surtout parmi ceux là surtout que leur mission mettait en contact avec les gens traités et qui prodiguaient des secours dans les asiles.

« Le personnel de santé militaire, des bureaux arabes, les officiers et soldats chargés de l'administration et de la garde des dépôts et des ateliers de travail, les soldats du train employés aux transports, ont subi des pertes douloureuses. Il n'y a pas de corps de l'armée qui n'ait eu sa part des dangers dans cette campagne contre la misère.

« Le Gouverneur, juste appréciateur de tous les courages, a fait connaître son intention de signaler au Ministre des actes de dévouement qui méritent une récompense. Depuis le 15 juin, tous les asiles sont devenus inutiles et ont été fermés. La dépense de ces établissements n'a pas encore été définitivement arrêtée. Je peux cependant mettre sur vos yeux un aperçu général de la situation financière. La valeur des denrées remboursables s'élevait au 30 avril à la somme de 77785 F.

« Les dépenses d'administration des dépôts, et l'achat de viande pour les malades, de bois pour le chauffage des salles et la cuisson des aliments ont occasionné à Alger et à Blida une dépense de 10370 F. Il a été payé pour le transport sur le chemin de fer, pour quelques convois de malades une somme de 2836 F. Il a été remis au préfet d'Alger 10000 F.

« Il a été envoyé aux commissions subdivisionnaires une somme de 64830 F. Ces commissions ont eu, en outre à leur disposition le produit des souscriptions ouvertes parmi les Européens tant civils que monétaires qui ont produit 9776 F. Dans ces chiffres, ne sont pas compris les dons en nature envoyés aux dépôts de la mendicité et les aumônes journalières faites dans nos villes et dans nos villages.

« La souscription recueillie par la commission municipale d'Alger a produit 22276 F sur laquelle il a été dépensé 11185 F. La différence est restée sans emploi. C'est une réserve que l'on s'est ménagé pour la fondation d'un dépôt permanent de mendicité. Rappelons encore que les dépenses à notre charge, ont été allégées par la création de l'orphelinat ouvert par l'archevêque qui a reçu 1457 enfants des deux sexes.

« Sur ce nombre, 1225 ont été envoyés par les généraux commandant les subdivisions et transportés soit par des moyens militaires, soit au frais de notre commission. Quelques tribus plus éprouvées par la sécheresse de 1867 avaient vu leurs labours extrêmement réduits. On a profité des pluies abondantes de cet hiver pour encourager dans ces tribus des cultures exigeant une certaine humilité du sol.

« Les commissions subdivisionnaires ont distribué des semences de pommes de terre, de maïs, d'oignon, à la disposition des cultivateurs. J'ai fait acheter en Kabylie, et j'ai envoyé dans les subdivisions de Miliana et d'Orléansville 120 quintaux de bechna. J'ai envoyé d'Alger, par des transports militaires, des pommes de terre et du maïs à Aumale, à Médéa, à Miliana ou ces denrées étaient devenues très chères.

« Toutes sortes de semences ont été mises en terre sous la surveillance d'officiers des bureaux arabes, et les tribus trouveront dans ces récoltes un supplément précieux pour leur alimentation. En faisant le relevé de tous les mandats ordonnancés par l'intendant de la division, je trouve que nous avons dépensé une somme de 89798 F. Nous avons pris à l'administration des denrées remboursables pour une valeur de 77785 F.

« En ajoutant à ces chiffres la dépense approximative de nos dépôts du 30 avril au 15 juin, jour de la fermeture de tous les dépôts, soient 30 000 F, nous arriverons à une somme de 197583 F pour l'ensemble des dépenses. Nos ressources se composaient

de 190000 F mis à notre disposition par le Gouverneur à la date 12 février, et d'une somme de 11235 F provenant des souscriptions versées à la caisse de la division.

« Dans ces souscriptions, la Compagnie Rouennaise figure à elle seule pour une somme de 8000 F. Le Gouverneur m'a en outre informé à la date du 4 avril, que je pouvais compter sur au moins 30000F comme part de la province dans les 2 millions alloués par le gouvernement. L'ensemble des ressources était donc de 281235 F. Pour juger quel est le meilleur emploi à faire de la somme restante, il me reste à vous faire connaître quelle est la situation actuelle de la province, et quelles dépenses doit on prévoir dans l'avenir.

« J'ai parcouru moi-même toutes les subdivisions. J'ai apprécié par mes yeux la situation des tribus, les espérances de la récolte et ma conviction est appuyée sur des données certaines. Les ensemencements en céréales ont atteint dans les tribus une étendue de 333376 hectares. Partout la récolte est belle. Nous sommes donc en droit d'attendre, malgré la réduction des surfaces ensemencées, un rendement égal à celui des années médiocres notamment celle de l'année 1860.

« Si la récolte se répartissait également entre les diverses tribus l'avenir serait assuré. Malheureusement un petit nombre de tribus ont réduit leurs labours dans des proportions extrêmes. Ce sont principalement celles qui occupent l'ouest de la subdivision de Miliana et une partie la subdivision d'Orléansville. Nous avons donc à redouter pour l'hiver prochain des misères particulières auxquelles il faut se préparer à porter secours.

« Le Gouverneur réservera dans ses crédits pour travaux d'utilité publique, le moyen d'avoir dans cette partie de la province des chantiers de travail. Je propose de conserver de notre côté les fonds qui nous restent. Avec ces secours, avec l'aide que les tribus plus heureuses porteront à leurs coreligionnaires, nous pourrons compter atteindre, sans souffrance, la récolte de 1869 qui, si elle est bonne, mettra fin à toutes les préoccupations.

« J'ai dit que l'aide des tribus ne ferait pas défaut. J'ai reçu de tous les points de la province, des lettres écrites par les djemaas qui demandent à se cotiser au moment des récoltes, pour se créer une réserve en céréales permettant de venir en aide aux malheureux. Déjà le bachagha Boualem et son fils Lakhbar ont offert 500 hectolitres d'orge et 100 hectolitres de blé qu'ils prêteront sans aucun intérêt aux cultivateurs au moment des semailles.

« Je fais étudier en ce moment la meilleure forme à donner à ces associations, et j'espère soumettre dans quelques jours au Gouverneur un projet d'organisation de Bureaux de bienfaisance fonctionnant dans les tribus d'après les mêmes règles et d'après les mêmes garanties que les bureaux de nos communes. Parmi les musulmans, cette institution ne sera pas une innovation.

« Il existait autrefois dans toutes les tribus, des établissements charitables possédant des dotations immobilières, des revenus légués par des personnes pieuses. Au moment de la conquête on ne voulut pas laisser entre les mains de marabouts généralement hostiles, des ressources dont ils pouvaient abuser contre nous et toutes ces donations furent réunies au domaine de l'Etat.

« Il nous appartient de reconstituer sur des bases françaises les institutions charitables que la politique a fait supprimer, et dont l'absence a eu cette année de fâcheuses conséquences. Je suis heureux cependant de constater que la charité a été exercée de la manière plus large dans les tribus.

« Non seulement les chefs indigènes de la province ont fait l'aumône dans la limite de leurs ressources, non seulement plusieurs se sont endettés pour secourir leurs administrés dans le besoin, mais de simples particuliers ont nourri pendant l'hiver un grand nombre de familles.

« Ainsi Daoud ben Mohammed à Boghari a nourri plus de 100 familles et a distribué des secours pour une somme très considérable. Le bachagha Ben Yahia fidèle à ses vieilles habitudes de générosité, a dépensé toutes ses ressources en aumônes de toutes natures. Avec lui je dois citer aussi à Orléansville Si Henni, Si ben Ali ben Chergui, à Milianah Si Sliman ben Slan, les Ghobrini, à Médéa Si Belkacem ben Harch, le caïd Djilalli, et dans l'annexe d'Alger, les Mahi Eddin, Si Saïd ben Raman, Tahar ben Addallah, Ahmed ben Abdelkader.

« Il ne faut être injuste envers personne, et il y aurait plus que de l'injustice à refuser aux musulmans en vertu de la charité, la pratique de l'aumône qui est un des côtés les plus remarquables de leur société. Vous n'avez pas oublié que toutes les fois qu'une calamité est venue frapper les populations européennes de l'Algérie ou de la métropole, les tribus arabes ont apporté leur obole pour secourir les malheureux.

« En 1856, les tribus de la seule province d'Alger ont envoyé 73965 F aux inondés de la Loire. Il y a deux ans, rudement éprouvées elles-mêmes, elles ont souscrit pour la reconstruction de nos villages détruits par le tremblement de terre, et aujourd'hui c'est nous qui venons à leur secours. Puisse le souvenir de cette aide réciproque entretenir entre les deux populations des sentiments de solidarité indispensables au développement de la prospérité générale.

Le Courrier de la Gironde, journal orléaniste, commente le 11 juin la famine qui sévit à Mostaganem et décrit l'organisation des

secours sur place « une correspondance particulière fournit des détails nombreux et précis sur la misère atroce qui désole les environs de cette ville d'Algérie. Dans l'espace de quelques jours à peine, on a trouvé 63 Arabes morts aux portes de cette ville, sans compter ceux qui ont péri dans les terres à une distance plus ou moins considérable.

« Vers le même temps, 673 mendiants ont été arrêtés, par les soins de la police à 30 km de la ville et conduits sur les bords du Chélif où on les a fait camper. Ils sont nourris par le Bureau arabe. Voici d'après notre correspondant la carte de leur pitance: boisson : l'eau de la rivière, nourriture : une galette de 10 centimes partagée entre 4 personnes, dessert : des coups de matraque à discrétion.

« On comprend que ce régime n'est guère réconfortant, surtout le dernier article du menu. Aussi la mortalité dévaste elle ces hordes misérables. Nous allons peut être outrepasser les désirs de notre correspondant en révélant un fait qui lui est absolument personnel, mais nous tenons à le révéler, parce que ce qu'il n'est pas d'abord destiné à la publicité et qu'il donne précisément à l'ensemble du récit un caractère particulier d'authenticité.

« Notre correspondant nous dit : j'ai gardé pendant 6 mois et sauvé de mort certaine une famille de 7 bédouins tant hommes que femmes, et grâce aux soins de l'un e mes amis, M B. médecin vétérinaire civil, cette famille est aujourd'hui en état de pouvoir repartir cultiver les terres de la tribu à laquelle elle appartient. Sur les 7 membres de la famille j'en ai gardé un à mon service.

« La personne qui écrit affirme que depuis le 1er janvier, plus de 2000 bédouins sont morts dans la commune sans comprendre dans le nombre ceux qui ont péri on ne sait où. Les colons et les indigènes ensevelissaient ces malheureux mais à peine les cadavres étaient-ils couverts de terre, que les hyènes, les chacals arrivaient par bandes, les déterraient et les dévoraient. Nous reproduisons le passage suivant avec un peu d'hésitation, car nous le soupçonnons de contenir quelque exagération.

« Depuis 8 mois, il est mort en Algérie plus d'un million de bêtes, chevaux, boeuf, moutons et tous les chiens des tribus. Nous nous attendons à voir arriver la peste. Elle est inévitable. Nous possédons le typhus, en attendant le choléra. Notre correspondant s'empresse de rendre hommage aux efforts de la municipalité, c'est-à-dire de l'administration civile et nous soulignons le mot à dessein.

« On cite avec bonheur le nom de M. Bollard, maire de Mostaganem qui a donné des ordres pour que les bédouins soient convenablement inhumés, qui a fait acheter de la toile afin de les ensevelir et qui a organisé des distributions hebdomadaires de vivres pour les Arabes et pour les Espagnols.

« 600 indigents sont ainsi depuis 6 mois à la charge de la commune. Les membres du Bureau de bienfaisance ont aussi déployé une grande charité. La ville appartient comme on le sait à la province d'Oran. L'évêque de ce diocèse qui vient d'arriver à Paris aura, s'il est admis à visiter l'Empereur, un triste tableau à dérouler devant le chef de l'Etat.

Le Courier de Lyon

Cette feuille orléaniste va se distinguer en juin 1868 par plusieurs articles revendicatifs. D'abord sous le titre « la famine en Algérie » et sous la signature de E Jouve, l'auteur compare le mérite des kabyles sur les arabes et décrie en la fustigeant la pratique de l'exploitation des fellahs par le système fiscal des territoires arabes. On peut lire

« Nous avons déjà retracé la situation relativement prospère et civilisée des montagnards kabyles, que l'amour du travail et la prévoyance garantissent de la misère absolue, que leurs bonnes moeurs et leurs vieilles lois berbères défendent de la barbarie musulmane, et que leurs libertés municipales très démocratiques préservent également des principaux abus d'une aristocratie indigène et de l'écrasante protection du militarisme français.

« Cet état à social forme un contraste frappant avec celui des Arabes du territoire militaire, objet spécial des funestes préférences du gouvernement algérien, qui n'ont d'autres lois que le fanatisme du Coran, que la paresse et la corruption morale abrutissent et que nulle organisation municipale ne protège soit contre la tyrannie cupide des chefs de tribus, soit contre l'arbitraire inintelligent des Bureaux Arabes.

« L'enquête algérienne a déjà fait connaître la quantité réelle des terres possédées par cette minorité d'environ 800 000 indigènes, défalcation faite des Arabes des territoires civils. La vaste étendue de sol fertile qui leur est réservé suffirait pour nourrir, de même qu'au temps des Romains, une population 5 ou 6 fois plus nombreuse, si la propriété était bien réglée et la culture convenablement aménagée, comme elle est encore chez les berbères.

« Par malheur, il n'en est pas ainsi et l'islamisme qui inspire tant de sympathie à certains philosophes français, a fait déchoir les Arabes bien en dessous des anciens numides païens ou même des kabyles modernes. Le plus fatal effet de cette religion en Afrique a été d'introduire le communisme de la terre, règle presque générale et absolue de la société Arabe. Ce vice essentiel des bédouinisme est à proprement parler, la racine du mal dont souffre aujourd'hui l'Algérie, la principale cause de la famine qui y a déjà tué près de 1/4 de la race Arabe.

« Car il est à remarquer que le fléau a partout sévi en proportion de l'indivision de la Terre. Cette effroyable misère aura du moins produit quelque chose de bon, en compensation de ses calamités, si elle sert éclairer les socialistes de France sur le danger des utopies communistes, jadis mises à la mode par quelques sophistes. La leçon que leur donne en ce moment les bédouins affamés est mille fois plus éloquente et plus décisive que les burlesques des expériences de l'Icarie.

« Si tel a été le but de la protection accordée par l'Etat à notre royaume arabe, il peut se flatter d'avoir bien réussi dans son enseignement pratique, qui coûte seulement un peu cher à l'humanité. Tandis que chez les indigènes du service civil, dit la Chambre d'agriculture d'Alger, la production a augmenté et même doublé partout où l'influence des lois françaises a substitué la propriété personnelle à l'indivision, le caractère de la propriété commune n'ayant pas changé chez les Arabes du territoire militaire, la production n'a pas varié en plus.

« Dans ces pays, la possession privée est une très rare exception. Le communisme de la terre y règne universellement à deux degrés : sur les terres « arch » appartenant en commun à toute la tribu, sur les terres « melk » appartenant collectivement à toute une famille. Ces deux sortes de propriété sont également indivises entre tous les ayants droits de la tribu ou de la famille, celle-ci fut telle composée de cent enfants, petits-enfants ou arrière-petit-fils. Les filles et les descendants n'héritent que d'une part moitié moindre que celle des garçons.

« Chaque génération augmente la confusion de ces quote parts de jouissance commune, au point que bien souvent la famille finit par abandonner à la vaine pâture et à la stérilité son domaine qu'aucun des copropriétaires ne veut cultiver, ou entretenir à ses dépens au profit de ses parents paresseux. Il en est à peu près de même des terrains communaux de la tribu ou biens « arch » que les chefs distribuent chaque année à leurs vassaux selon leur caprice arbitraire, sans jamais assurer à ces espèces de locataires, la jouissance durable du même lot.

« Il résulte de cette insolvabilité de la possession annuelle que les possesseurs ne veulent ni améliorer, ni fumer leurs terres, ni les planter d'arbres, ni les entourer de clôtures contre les bestiaux, ni construire des abris pour les troupeaux ou des habitations solides pour eux mêmes, parce que toutes ces améliorations profiteraient moins à eux-mêmes qu'aux futurs locataires.

« En outre, elles inspireraient certainement au chef la pensée de faire payer beaucoup plus cher au possesseur une prolongation de jouissance, et dans tous les cas elles motiveraient une énorme aggravation d'impôt, car chez ce peuple absurde, ce n'est pas la terre indivise qui supporte le poids des contributions, c'est seulement le travail de l'homme, que l'ensemble prend à tâche de décourager.

« L'impôt arabe légal frappe le labourage et la charrue et les boeufs du laboureur auquel il enlève chaque année 1/10 non pas du produit, mais du capital attaché au sol, tels que troupeaux et mobiliers agricoles. C'est l'Empereur lui-même qui a constaté ce fait monstrueux, dont l'application à la France porterait nos budgets annuels à près de 12 milliards. Encore l'auguste visiteur de l'Algérie oubliait d'ajouter à l'impôt légal les extorsions extralégales des percepteurs bédouins.

« Un pareil système rendant la paresse moins ruineuse que le travail, les Arabes se livrent naturellement à leur passion pour le farniente contemplatif. Un autre immense inconvénient de l'indivision des propriétés Arabes inaliénables, est de les priver absolument de la ressource du crédit par hypothèque, indispensable pour réaliser de grandes améliorations ou pour parer aux mauvaises récoltes.

« Faute de pouvoir offrir aux prêteurs honorables, les solides garanties de la propriété privée, les communistes et domaines « arch » ou « melk » sont forcés de recourir à des rapaces usuriers, qui font payer leurs misérables avances en proportion des risques qu'ils courent, et précipitent ainsi la ruine complète des victimes des intempéries atmosphériques ou d'une épizootie. Il en résulte que bien souvent des familles entières délaissent leur domaine commun, qu'elles ne peuvent ou ne veulent plus cultiver.

« On comprend que dans cet état de choses on se soucie encore moins de défricher de nouvelles terres. Ainsi partout les broussailles, les palmiers nains envahissent les anciens champs de céréales abandonnés à la vaine pâture des troupeaux, qui eux-mêmes diminuent rapidement par des causes analogues.

« C'est pour cela qu'on ne voit en pays arabe et militaire, ni maisons, ni étables comme en Kabylie, ni plantations de figuiers, de vignes, d'oliviers, de caroubiers qui sont d'un si grand secours en cas de disette et généralement à l'abri des intempéries. Sur ces immensités désolées, on n'aperçoit que des pâturages et de maigres céréales, qu'on ne saurait même cultiver avec soin, car la force des choses interdit aux propriétaires de faire des avances dont il n'est pas assuré de conserver la jouissance. Le mode de fermage qu'il emploie est pire encore. C'est le vice le plus détestable de la société Arabe : un servage odieux.

« En dehors des deux castes aristocratiques ayants seules droit à la propriété « melk », durable mais indivise des familles, ou à la propriété annuelle des terres « arch » communales des tribus, il existe une classe très nombreuse de parias les khammès, déshérités de tout droit à la terre, n'inspirant à ses coreligionnaires qu'un mépris sans commisération et dont la condition sociale ressemble assez exactement à la demi servitude des Indiens du Mexique, n'ayant d'autres moyens d'existence que leur travail.

« Ce sont les laboureurs de la terre, les serviteurs des tribus arabes et les principales victimes de la famine. En entrant chez son maître, le khammès reçoit un prêt d'argent qui peut aller jusqu'à 200 ou 300 F au plus. C'est avance s'appelle la sarmia, et elle sert à l'ouvrier soit pour acheter une femme, s'il est libre et jeune, soit pour rembourser ce qu'il doit, s'il est déjà en servage, car une fois la sarmia reçue, le khammès ne peut quitter le maître qui la lui a avancée qu'après avoir remboursé ce dernier dont il devient la chose. Tant pis pour lui, s'il est chez un mauvais maître. Tant pis pour lui s'il est maltraité.

« Tant pis pour lui si la part du 1/5° ne nourrit pas le khammès, il est tenu par sa personne jusqu'à ce qu'il soit libéré de sa dette et comme toute économie lui est impossible, il est esclave. Le maître ne nourrit pas le khammès, il lui avance seulement une certaine quantité de grains que celui-ci doit lui restituer au moment de la récolte et la vente, sur le cinquième du produit qui lui revient

« Inutile de dire qu'avec des récoltes comme celles qu'on obtient des mauvaises cultures arabes sur des terres épuisées, ce cinquième suffit tout au plus à restituer les grains prêtés, de sorte que le jour où le maître cesse de fournir à son métayer ce qui est nécessaire à la nourriture de sa famille, soit parce qu'il est sans forces et trop affaibli, soit parce que lui-même se voit privé par la mauvaise récolte de tout moyen de faire de nouvelles avances, le malheureux et sa famille sont réduits à la plus extrême misère et meurent de faim.

« Nous citerons un fait parvenu à notre connaissance. Un propriétaire arabe a chassé de la sorte, cette année 90 familles sur 95 qu'il occupait l'année précédente. Ces familles élevées dans l'horreur religieuse du travail manuel, autre que le labourage, et tenues systématiquement même parfois, loin des colons européens qui auraient pu transformer leurs idées et leurs coutumes comme ils l'ont fait pour leurs voisins, se trouvent absolument sans ressources.

« Ces malheureux préfèrent au travail la mendicité, souvent le vol, et acceptent d'ailleurs la mort sans murmurer. C'était écrit disent ils. Dieu l'a voulu. Et ils meurent de faim par milliers, non sans avoir essayé quelquefois de lutter contre la fatalité musulmane en ayant recours à l'anthropophagie.

« En somme, l'existence du peuple arabe est à la merci d'une intempérie et cela ne changera que si l'on modifie les conditions sociales des arabes du territoire militaire. L'enquête prouve aisément le danger de cette éventualité par des faits que nous apporterons demain.

Le 17 juin nouvel article sur la misère des paysans arabes et les retombées des fléaux naturels à propos de la publication au *Moniteur* des premiers chiffres de l'enquête agricole. Il s'en suit une critique en règle de l'institution des bureaux arabes et sur la lenteur des secours demandés par le Gouverneur.

« L'heure des aveux commence. Le *Moniteur* de l'Algérie fourmille de documents, tous plus instructifs les uns que les autres mais tous unanimes à quelque point de vue que l'on se place, à constater l'état effrayant de détresse de la population indigène, surtout en territoire militaire et l'état relativement fort satisfaisant de la colonisation.

« Je vais d'après ce document vous donner un résumé raisonné de la situation du pays. Pour la mortalité des indigènes, combien nous sommes éloignés des chiffres fantaisistes de M. Faré et du maréchal de Mac Mahon. Osera t on encore accuser la presse algérienne d'avoir été à tort alarmiste ? Le nombre des indigènes reçus dans les asiles s'est élevé dans les trois provinces à 101475.

« Les établissements religieux en ont reçu 1672. Il n'en reste plus dans ces établissements que 1271. Les décès constatés jusqu'à la fin de mai dans les asiles s'élèvent à 14355, dans les établissements religieux à 404, dans les hôpitaux à 2225. Le total des décès constatés est de 16981. Les victimes du choléra en 1867 sont de 89000. En 1868 depuis janvier jusqu'au 1er mai 111831. S'y ajoute le chiffre ci-dessus de 16981. Le total général ressort à 128812.

« Ainsi le *Moniteur* avoue que pendant les 4 premiers mois de 1868, il est mort par suite de la famine, des privations et du typhus 128812 personnes indigènes. Cette déclaration est trop éloquente pour avoir besoin de commentaires. Remarquez que lorsque un peuple de 2 millions de personnes perd en 4 mois 129 000 personnes, il y a beaucoup à parier que la population tout entière a été plongée dans une détresse indicible, qui n'est que momentanément soulagée par la suite du développement spontané de la riche végétation africaine au printemps. Les populations n'ont plus rien, absolument plus rien.

« Elles sont aussi misérables qu'il y a deux mois. Seulement elles trouvent à glaner dans les buissons, dans les forêts et dans les champs de quoi sustenter leurs malheureuses existences. Arrivent les rigueurs de l'hiver et vous verrez ces hordes de squelettes mendians recommencer leurs pérégrinations mortuaires.

« Le *Moniteur* du 18 juin contient bien la déclaration suivante : à la date de ce jour, sur les 2 MF qui ont été alloués pour secourir les indigènes, il a été dépensé une somme de 666000 F et il y a tout lieu d'espérer que la somme restant disponible permettra de soutenir les indigènes jusqu'à la récolte de 1869.

« Dans ce paragraphe il y a 2 faits graves à relever. Comment avez-vous pu laisser mourir 128 000 indigènes sans dépenser pour eux la totalité des fonds qui ont été alloués dans ce but ? Voilà un excès de prévoyance qui étonne. Auriez-vous douté par hasard de la charité métropolitaine ? Pourquoi marchander avec elle ? Je vais vous dire ce que vous avez fait. Une fois de plus vous avez craint de reconnaître vos torts.

« Vous aviez déclaré que 2,4 MF suffisaient et vous n'avez pas voulu qu'il fût dit que cette somme ne suffirait pas. Vous avez préféré économiser les 2/3 de cette somme en prévision des désastres certains de la campagne 1868-1869 plutôt que de faire un nouvel appel et d'exposer votre incurie à être encore une fois constatée et critiquée. Vous voyez bien que ces 666 000 F ont été comme la goutte d'eau dans la mer et n'ont nullement empêché les Arabes de mourir.

« Et vous ne faites pas rentrer dans les sommes dont vous disposez, les énormes allocations de la charité privée, les dépenses d'hospitalisation et d'inhumation que vous avez imposées d'office aux communes, au grand détriment de leur budget et de leurs besoins locaux les plus urgents. Ces sommes sont cependant considérables puisque la seule commune d'Alger a été imposée en cette circonstance de 53 000 F.

« Vous auriez mieux fait de demander du 1^o coup, 10 MF. Ce n'eut pas été de trop pour pallier les désastres de votre politique. Et maintenant nous vous avertissons, nous colons qui connaissons la situation aussi bien que vous, que les 1,334 MF qui vous restent ne vous suffiront pas non plus pour empêcher la famine de suivre sa marche funèbre, que les sommes précédemment dépensées ne vous ont suffi par le passé.

« C'est qu'il faudrait pour éteindre les effets de cette misère, autre chose et plus que de l'argent et de la charité. Il faudrait que les causes économiques de cette misère soient radicalement et d'un seul coup supprimées. Il faudrait en finir avec les Bureaux arabes, les chefs arabes, et cette utopie barbare que l'on a nommée le royaume Arabe.

Le 2 septembre 1868, une critique de la lourdeur et les besoins en personnel de l'administration en Algérie est publiée « Je ne sais plus quel spirituel publiciste appela un jour Odilon Barrot, ministre au département de l'Opposition. Rien n'est plus vrai que ce mot. Un gouvernement qui n'aurait pas d'opposition n'aurait pas de majorité. L'opposition est le plus ferme soutien du gouvernement, car plus elle est ardente, plus elle resserre les rangs de sa majorité.

« Cette opposition si favorable à la force du gouvernement dans la métropole, est bien au contraire la cause de la ruine de l'Algérie. Qu'on prenne en effet un à un, chaque membre de la majorité et qu'on lui dise « ne seriez-vous pas d'avis de hâter le projet de la colonisation de l'Algérie afin de faire de cette conquête un accroissement de force pour la France et non une cause d'affaiblissement, afin de hâter le jour où loin de coûter à la France l'entretien d'une armée nombreuse, la colonie pourra payer le budget de cette armée et celui des travaux des ports, des routes, et de tous les établissements publics qui lui sont nécessaires ?

« Il n'est pas un seul député de la majorité qui répondrait négativement. Si on ajoutait « seriez-vous également d'avis d'écarter tous les obstacles qui s'opposent à la prospérité de l'Algérie ? » Il n'en est pas à qui ne répondit affirmativement. D'où vient donc que ces membres de la majorité, si bien disposés individuellement deviennent une fois réunis, des adversaires ? Cela vient uniquement de ce que les algériens ou plutôt quelques algériens fourvoyés se sont adressés aux membres les plus éminents de l'opposition pour leur confier la défense de la colonie et l'ont ainsi englobée dans la réprobation de l'opposition.

« Cette opposition s'est assez proprement acquittée du mandat qui lui a été confié, la preuve en est donnée par l'amendement signés par 11 membres de l'opposition et qu'on a même pas daigné discuter malgré toute éloquence de M. Jules Favre et Lanjuinais. On a donc fait de la question algérienne une question d'opposition, au lieu d'en faire la question nationale. Et ce qu'il y a de plus curieux, c'est que la majorité croyant être dévouée à l'Empereur, vote directement contre les prescriptions de sa Majesté.

« Ouvrons la lettre que l'Empereur a écrite au maréchal de Mac Mahon le 20 juin 1863, après sa longue exploration de la colonie. La première pensée qu'exprime sa Majesté est que la France possède l'Algérie depuis trente-cinq ans, et qu'il faut que cette conquête devienne pour elle un accroissement de force et non une cause d'affaiblissement. Ce mot désormais condamne le passé et concerne l'avenir.

« A quoi l'Empereur attribue-t-il que l'Algérie a été jusqu'à présent une cause d'affaiblissement pour la France ? C'est que depuis que les gouvernements se sont succédés, plus de 15 systèmes d'organisation générale ont été essayés, l'un renversant l'autre, produisant beaucoup de trouble dans les esprits et fort peu de bien en pratique. Il s'agit aujourd'hui de substituer l'action à la discussion.

« On a bien assez légiféré pour l'Algérie. La composition des conseils municipaux par voie de l'élection serait une bonne mesure. Mais il faut faire plus. Il est important dans un pays nouveau de créer la vie municipale et de procéder à l'émancipation de la commune en lui permettant d'emprunter et de taxer à volonté.

« La commune émancipée, c'est-à-dire soustraite à la bureaucratie et dont cause l'Empereur, c'est l'institution qui représente l'action, l'activité. Il faut simplifier les rouages administratifs. Il suffit de jeter les yeux sur l'annuaire administratif de l'Algérie pour juger de la trop grande quantité dont se compose le gouvernement civil. Il faut pour administrer 192 000 européens répartis dans 71 communes, 3 préfets, 13 sous-préfets, 15 commissaires civils, au total 31 hauts fonctionnaires, non compris la nuée des chefs de bureaux et d'employés divers.

« Certains arrondissements de France pour un chiffre égal de population n'ont qu'un sous-préfet. Pourquoi ne pas supprimer en Algérie la plupart des sous-préfets et des commissaires civils pour réduire les frais d'administration civile qui coûte chaque année 3500000 F. Il est évident, après ses paroles, que le personnel des bureaux représente la discussion à laquelle sa Majesté tente de substituer l'action. C'est-à-dire la commune émancipée.

Le 11 août le Courrier publie encore une critique de l'administration confrontée à la stagnation de production des territoires arabes et à la lenteur de distribution des crédits octroyés dans l'urgence pour soutenir les populations victimes des catastrophes naturelles.

« Quelques correspondants de l'Algérie dans les journaux de la métropole ont représenté la colonie comme profondément découragée de l'insuccès de la lutte oratoire qui a eu lieu au Corps législatif. Rien n'est moins vrai et au contraire la colonie est fière d'avoir affirmé aux yeux du monde entier sa force et sa vitalité en surmontant les fléaux qui se sont abattus sur elle, et elle se prépare avec activité à ouvrir la campagne agricole de 1869.

« On se fait en France une très fausse idée de la colonie. On croit qu'elle souffre par la raison que la population agricole ne s'augmente pas. C'est une erreur. Ce n'est pas la population agricole qui souffre, c'est plutôt la France, puisque par les obstacles mis à l'accession de nouveaux colons, elle est dans l'obligation d'y entretenir une armée de 75 000 hommes pour sauvegarder une population rurale qui ne dépasse pas 60 000 âmes.

« On remarque en Algérie ce fait tout à fait anormal, c'est que la population des villes, qui n'est pas productrice de matières premières est à peu près le triple de la population rurale. Cet état de choses est un renversement complet de ce qui existe dans les autres états où la population des villes n'est guère que le tiers de la population rurale. Pourquoi Marseille, Bordeaux, Nantes, le Havre prospèrent elles ?

« C'est parce qu'elles ont derrière elles 38 millions de producteurs et de consommateurs et devant elles, le commerce du monde entier, tandis que les ports de l'Algérie n'ont derrière eux que 50 à 60 producteurs et les consommateurs européens. Les Arabes ne consomment presque rien et produisent relativement très peu. Tant que cet état de chose dure, il est de toute évidence que le pays ne progressera pas et sera une charge pour la France.

« J'appelle les adversaires de la colonisation, ceux qui ayant assez de pouvoir et même la volonté du progrès, ne font rien pour le hâter. Malgré eux, il s'est accompli un progrès certain. Le maréchal de Mac Mahon a déclaré le 24 mars devant le Sénat, qu'il y avait place en Algérie pour 5 à 6 millions de colons, sans gêner les Arabes. Il y avait beaucoup de terre à donner ou à concéder, mais on ne pouvait le faire à défaut de voies de communication, ce qui les rend inexploitable.

« La session législative qui vient de se terminer a prouvé une fois de plus que les représentants de la nation étaient impuissants pour accomplir le progrès de la colonisation. La grande catastrophe qui s'est abattue sur l'Algérie a fait mûrir bien des questions. C'est en vain que le maréchal Niel dans sa lettre à l'Archevêque a voulu profiter du fanatisme religieux des Arabes pour motiver la prudence qu'il fallait mettre dans les relations de la colonie avec eux. Personne en France ne croit plus à cette chimère du fanatisme.

« Il y a vingt-trois ans que dans une instruction du bureau politique arabe sur l'impôt, on pouvait lire ces lignes que je rapporte « l'amour de l'argent est tellement fort chez les Arabes qu'il l'emporte sur tout autre sentiment, même sur la crainte de la mort. C'est là leur véritable fanatisme. Ces lignes s'écrivaient par ordre du maréchal Bugeaud en 1844. On voit donc qu'il faut beaucoup en rabattre des craintes simulées du fanatisme religieux.

« La France entière sait maintenant que plus de 200000 arabes sont fixés dans les secteurs colonisés, qu'ils vivent en bonne intelligence avec les colons dont ils imitent les procédés agricoles, et que cela les a sauvés de l'épouvantable famine qui a régné et régnera encore sur leurs coreligionnaires séquestrés en territoire militaire. Ils considèrent comme un arrêt de mort toute coalition qui les rejeterait en territoire Arabe.

« La famine du royaume Arabe s'est donc évanouie pour jamais. Il y avait cependant un moyen d'y faire croire et même d'en faire en moyen de régénération. C'était d'imiter l'empire des rois Maures d'Espagne, c'était de faire exécuter en Algérie les magnifiques travaux d'irrigation encore subsistants, qui font la beauté et la richesse du royaume de Valence et d'Andalousie, et qui sont un des moyens les plus énergiques de prévenir les richesses. Mais rien n'a été fait pour les Arabes.

« Il y a en pays arabe ni route ni barrages réservoirs, qui annoncent un commencement de civilisation. Du côté colonisé même,

les voies de communication sont insuffisantes. Il n'y a pas de barrages dans les provinces d'Alger et de Constantine.

« L'administration a voulu en faire construire dans la province d'Oran, mais ils se sont écoulés par suite de vices de construction et par l'inexpérience d'ingénieurs. On n'a nullement manqué de propositions et de projets. L'administration les a paralysés. Il y a douze ans qu'un sieur Granger a présenté un projet de barrage réservoir à 40 km d'Alger, mais il dort encore dans les bureaux.

« Cependant ce projet a été refait par un habile ingénieur des Ponts et Chaussées, M. Aymar, qui a été exprès en Espagne étudier les barrages de la huerta de Valence, mais son projet s'est englouti dans les cartons, et on ne peut prévoir l'époque de sa mise en exécution. L'an dernier le conseil général d'Alger a émis le vœu que sur les 100 millions de l'emprunt pour l'Algérie on pouvait donner 2 millions à une compagnie qui se chargerait des barrages mais ce vœu sert maintenant de pavé à l'enfer.

« On ne saurait croire quel genre d'obstacles s'oppose à ces réalisations : je vais vous en donner à l'exemple. Quelques jours après l'avis du Conseil général, je rencontrais un des hauts administrateurs de l'Algérie et je lui dis « eh bien quand commence un barrage ? quand allez-vous lâcher les 2 millions demandés par le Conseil général ? L'argent est tout prêt, puisque qu'il doit être pris sur l'emprunt 200 millions. Vous en parlez bien à votre aise, on ne donnera l'argent que quand les propriétaires de terrains les auront acheté ».

Le 4 septembre le journal donne un exemple de l'inertie des autorités à l'occasion d'un fait significatif. Le rédacteur, le comte de Prébois commence par « je viens vous parler d'un fait commercial d'une très grande portée et qui donne la mesure de ce que l'on peut attendre de l'administration algérienne. Au mois de mai 1867, les fabricants de tabac et de cigares d'Alger furent invités à déposer à la Chambre de commerce des échantillons de leurs produits.

« Ces produits devaient être soumis à l'administration de la régie qui avait formé le projet de se fournir en Algérie de certaines qualités de cigares et de tabac. 17 fabricants répondirent à cet appel et les caisses d'échantillons furent expédiées à Paris. Au bout de 18 mois la réponse arriva enfin. Les bureaux désignèrent les commerçants suivants : M. Bakry et Cie, Sebaoun et Tabal, et Kanoï.

« Aucun n'est français, européen, tous sont indigènes. Plusieurs fabricants ayant déballé les caisses d'échantillons qui leur étaient renvoyées, s'aperçurent non sans surprise que leur boîte de cigares et leur paquet de tabacs étaient intacts. Quelques-uns ont crurent devoir protester. Voici un extrait de la lettre adressée par eux aux agents de commerce d'Alger le 22 juillet.

« L'administration de la régie déclare avoir examiné avec soin nos échantillons et avoir choisi ceux qui lui paraissent les plus convenables. Nous nous inscrivons en faux contre cette affirmation et offrons de prouver que nos boîtes de cigares et nos paquets de tabac n'ont pas été ouverts. Certains emballages sont revenus intacts, et si il y eu examen, il n'a pu porter que sur la forme extérieure des caisses.

« Comme il est impossible de suspecter la bonne foi de l'administration française, nous devons attribuer cet oubli à une erreur que la régie daignera sans doute reconnaître et réparer. Le même fait s'est produit à l'égard d'un fabricant de tabac d'Oran, qui a reçu sa caisse sans qu'elle ait été ouverte. La régie déclare qu'elle examinée tous les échantillons qui l'ont été envoyés et de leur côté les expéditeurs affirment que pour la plupart des ceux reçus, leurs caisses de cigares étaient intacts et non ouvertes et que conséquemment elles n'ont pas été examinées.

« Il est logique de penser que les caisses non ouvertes n'ont pas été renvoyées. Sont-elles à la Chambre de commerce ? Où les a-t-on déposées ? Sont elles restées dans les bureaux de l'administration ? Voici la question. Comment se fait il que les échantillons des juifs aient été seuls admis, alors que la notoriété publique à Alger ne les signale pas comme fabricants hors ligne. Il est à présumer que leurs échantillons seuls ont été envoyé à la régie, car il est inadmissible que la régie, après la demande faite aux fabricants d'Alger par la voie administrative, ait négligé d'examiner au moins 13 caisses sur 17.

« Il y a un précédent qui peut nous mettre sur la voie. C'est un paragraphe d'une lettre écrite le 20 juin 1865 par l'Empereur au Gouverneur. « Le trafic des concessions était devenu si ordinaire qu'il n'était pas rare de voir des individus ne demander une concession que lorsqu'ils avaient trouvé acquéreur ». Ce qui s'est passé en cette circonstance est une bonne leçon pour les algériens, qui n'osent pas sortir sans s'accrocher aux jupes de leur maman, l'administration.

« Ils doivent aujourd'hui comprendre la portée du discours du 13 décembre 1867 de l'Archevêque « l'Algérie comprend et comprendra toujours davantage qu'elle ne doit demander son salut qu'à elle-même. Je vous demande l'esprit d'initiative ». Quel besoin les fabricants avaient-ils de la bureaucratie algérienne pour porter leurs échantillons à la régie des tabacs ? Que ne les envoyaient ils pas eux mêmes à la régie avec l'estampille de la Chambre de commerce ? Ils ont été supplantés par les juifs. Voici le fait. A l'aide de qui ? Une enquête le fera sans doute connaître.

Le 7 juillet on lit dans la Gazette de la Baltique à Alger « que les sujets prussiens n'obtiennent de billets de passage sur les bateaux à vapeur à destination de la France qu'après avoir exhibé leurs passeports. Cette formalité n'existe pas pour les sujets d'aucune autre nation. Il est sensible qu'un pareil traitement devait paraître vexatoire à tous les prussiens qui visitent Algérie.

Aussi espère-t-on que des démarches seront faites par qui de droit, pour délivrer les sujets prussiens des taquineries que nous signalons.

L'enquête agricole du comte le Hon

Elle se déroule en Algérie depuis l'été 1868 et les journaux se font l'écho de sa progression et des desiderata des colons. Le 8 juillet c'est le Tell qui écrit « en attendant qu'il nous soit permis d'aborder comme nos confrères algériens, les questions politiques, ce qui serait sans danger pour le gouvernement quel que soit l'opinion de l'administration à cet égard, nous devons nous borner à traiter les questions d'agriculture.

« Nous n'avons pas à le regretter aujourd'hui, ayant à entretenir nos concitoyens de questions intéressantes, quoique non politiques, nous voulons parler de l'enquête agricole. Cette grande enquête qui, il faut l'espérer, produira de meilleurs résultats pour la colonisation algérienne que celle de M. Forcade de la Roquette n'en produisit pour le commerce algérien, cette grande enquête est terminée dans les provinces d'Oran et de Constantine et dans une partie de la province d'Alger.

« Elle ne peut donc tardé à avoir lieu à Blida et à Alger où il importe de s'y préparer. Notre tâche est rendue facile par ce qui a été fait dans les 2 commissions provinciales d'Oran et de Constantine et les vœux formulés, notamment par cette dernière, peuvent y servir de base.

« Quant à nous, ils nous paraissent contenir toutes les aspirations légitimes des algériens, et nous croyons que si le gouvernement y donne satisfaction, la colonisation fera de grands progrès en territoire civil comme en territoire militaire, chez les colons comme chez les Arabes. Ces vœux les voici :

- 1) Restitution aux Français de leurs droits politiques, nomination de députés au Corps législatif par le suffrage des habitants de l'Algérie ayant la qualité de citoyens français, et conséquemment élection des conseils généraux*
- 2) Assimilation complète du régime communal de l'Algérie avec celui de la France et conséquemment application de la loi de juillet 1867 sur les conseils municipaux.*
- 3) Unité d'administration, régime civil, sauf à prolonger l'Etat de siège quand la sécurité publique l'exigera*
- 4) Unité de législation, inamovibilité de la magistrature, jury en matière criminelle et d'expropriation.*
- 5) Extension de la liberté commerciale*
- 6) Constitution immédiate de la propriété individuelle chez les indigènes, conformément au code Napoléon, proclamation de ce code à l'égard des indigènes en tout ce qui touche au statut réel de manière à rendre utilisables les transactions et à les garantir*
- 7) Destruction de la féodalité et du communisme indigène, restriction de la juridiction des tribunaux indigènes aux questions de statut personnel et aux successions*
- 8) Création de communes indigènes, ou djemaas non comme on vient de le faire par une consolidation de l'autorité militaire et des Bureaux arabes, mais sous l'influence des principes libertés civiles et commerciales*
- 9) Perception directe de l'impôt Arabe par des agents financiers et délivrance de quittances individuelles*
- 10) Développement de la colonisation, appel à l'émigration*
- 11) Application exceptionnelle par le gouvernement, d'un remède héroïque qui sauva les indigènes pour l'année agricole de 1868 1869 de la catastrophe dont les a frappé le défaut de récolte de 1867 1868 et l'imprévoyance administrative*
- 12) Sécurité des biens et des personnes, organisation d'une nombreuse gendarmerie*
- 13) Surveillance des forêts et répressions énergiques contre les incendiaires*
- 14) Donner à l'instruction publique le plus grand développement possible par la création d'écoles mixtes et d'établissements d'enseignement secondaire spécial*
- 15) Créer des stations agricoles à l'instar de celles établies en Allemagne*
- 16) Créer dans chaque arrondissement un Comptoir d'Escompte pouvant prêter aux colons comme aux Arabes à un taux modéré*
- 17) Créer des barrages réservoirs et tous les travaux destinés à faciliter les irrigations. Achèvement des lignes ferrées et des ports et routes.*
- 18) Rétablissement du télégraphe sous-marin avec la France*
- 19) Réviser la loi de 1851 sur les eaux en ce qu'elle a de trop absolu*
- 20) Accorder des subventions pour l'établissement de puits artésiens*

« Nous avons l'intention de traiter avec quelque développement les questions soulevées par le programme que nous venant de faire connaître et notamment celles se rattachant à la constitution de la propriété, lorsque nous avons appris, par la dépêche que l'on trouvera ci-après l'arrivée prochaine de M. le comte le Hon qui présidera l'enquête vendredi. Nous ne pouvons donc qu'engager vivement nos concitoyens à se rallier de la façon la plus complète au programme de la commission provinciale de Constantine

Le 16 juillet le Toulonnais, journal démocrate publie le point de la situation vu d'Alger « la principale occupation d'Alger, c'est l'enquête agricole à laquelle procède aujourd'hui M le comte le Hon. Toutes les dépositions isolées ou verbales seront reçues ce matin et demain seulement les dépositions collectives.

« Parmi celles-ci, je dois vous faire remarquer particulièrement celle qui a été rédigée il y a quelques jours par une vingtaine d'algériens spontanément réunis chez M. Andrieu, avocat. Cette déposition distribuée dans les grands cafés d'Alger, a été rapidement couverte d'un nombre considérable de signatures. Elle a cependant été rédigée trop hâtivement et plusieurs omissions graves ont été faites.

« Mais en somme, elle répond au vœu général et malgré les restrictions graves que je serais obligé d'y apporter si j'avais à l'examiner article par article, j'ai cru devoir y apposer ma signature car il faut savoir dans certaines circonstances faire le sacrifice de quelques opinions sur des points spéciaux.

« Les dépositions des habitants d'Alger et des communes suburbaines sont les suivantes « la propriété agricole de Algérie inséparable de la propriété industrielle et commerciale, dépend surtout des conditions politiques et économiques dans lesquelles ce pays se trouve placé.

« Dans les circonstances actuelles, la population de l'Algérie manquerait à son devoir si elle ne profitait de l'enquête agricole pour faire connaître la vérité à la France. L'honneur et les intérêts de la métropole sont engagés dans la question algérienne. Il est impossible, après les douloureuses épreuves que nous venons de traverser, que le système appliqué ne soit pas définitivement jugé.

« Nous avons la confiance que nos vœux, fondés sur l'expérience acquise aux dépens de la France, des colons et des indigènes seront pris en sérieuse considération. Et nous comptons que votre patriotisme vous engagera à être notre défenseur. Nous résumons nos besoins et nos vœux dans les propositions suivantes

- 1) Abolition du régime mobile des décrets. Application à l'Algérie des lois de la métropole sans autres exceptions que celles qui auraient été formellement stipulées par le corps législatif
- 2) Exercice par les citoyens français habitants l'Algérie de tous leurs droits politiques et notamment du droit d'élire les députés au Corps législatif
- 3) Substitution du régime civil au régime militaire. Divisions de l'Algérie en départements relevant du ministère de l'Intérieur.
- 4) Election des conseils généraux, la prépondérance étant toujours réservée à l'élément français
- 5) Affranchissement de la commune, conformément aux principes posés par la lettre de l'Empereur du 22 juin 1863.
- 6) Armée ramenée à son rôle naturel de défense du territoire et maintien de l'ordre
- 7) Création d'une nombreuse gendarmerie

Les articles de Charles Jourdan dans le Siècle

Le 6 Septembre 1868 ce très vénérable journal publie un article signé de son rédacteur en chef, et intitulé « le bon plaisir » en se faisant l'écho des doléances contre le régime du sabre qui veut que l'administration militaire prédomine sur toute autre considération en Algérie. Il se livre à un exercice de style sur les communiqués de presse :

« En France le communiqué se distingue généralement par sa longueur, par son obscurité et par sa rédaction aigre-douce. Il semble vouloir dire des rôles aux gens des vérités désagréables, et il prend pour cela le ton de circonstance. Aussi, depuis qu'il écria à la première page des journaux, n'est-il parvenu encore qu'à une réputation médiocre.

« En Algérie, le communiqué a toute autre allure. Il se ressent de son origine. Il est bref, cassant et on devine qu'il y a un sabre derrière cette prose que M. Jourdain aurait certainement fait sans le savoir. Le fameux « silence dans les rangs ! » qu'on a tant parodié est une sorte de communiqué adressé aux soldats. Quand on parle au journaliste, la forme change un peu mais le fond est toujours le même, c'est le silence qu'on veut rétablir dans les rangs et cela à tout prix.

« Le régime du bon plaisir auquel est soumise la presse algérienne donne aux généraux une forte d'argumentation invincible. Ces jours derniers, un journal d'Alger qui malgré toute sa prudence loge parfois de bons traits dans la carapace administrative a reçu un de ces communiqués modèles.

« Bien que nous l'ayons déjà reproduit, il est bon de rappeler la dernière phase de ce document précieux : « sa Majesté n'a nullement pensé offrir le Gouvernement de l'Algérie à qui que ce soit, et il n'est nullement dans ses intentions de changer l'organisation actuelle de la colonie.

« Est-ce assez carré ? Sent on bien que cela doit émaner d'un homme habitué des sa plus tendre enfance à la discipline des camps ? Nous ne voulons pas médire de la discipline, nous constatons seulement que pour le simple soldat, la volonté du caporal est considérée comme volonté suprême et ainsi de suite jusqu'au sommet de la hiérarchie.

« Aussi l'officier qui a écrit du bout de son épée le communiqué a-t-il trouvé tout naturel de dire en parlant du chef de l'État : il est nullement dans ses intentions de changer la réglementation actuelle de la colonie. Voyons donc, prenons cette affirmation et discutons-la. L'Algérie n'a pas de députés, ses conseils généraux ne sont pas éligibles par le suffrage universel, l'initiative de la

population y est aussi comprimée que possible.

« Mais est-ce là une raison suffisante pour que le pays tout entier soit toujours condamné à subir un système qui lui est antipathique et qui a produit le fâcheux résultat que nous avons tant de fois énuméré ? Si habiles que soient nos hommes d'état, peuvent ils se prononcer d'une façon catégorique et définitive sur les besoins essentiels d'une contrée qu'ils n'ont jamais habitée d'une population qu'ils ne connaissent que par des rapports qui ne peut-être pas toujours très bienveillant ?

« Comment ! Plus de 200 000 Français s'expatrient pour ainsi dire créer aux portes de la métropole, une colonie capable de tenir le premier rang parmi les plus riches colonies du monde entier, et ces français pour tout prix de leur courage, sont privés de tous leurs droits de citoyens et quand ils sont à bout de force, quand pour continuer leur œuvre féconde ils supplient qu'on leur laisse entrevoir une lueur d'esérance, on leur répond qu'il est dans les intentions du gouvernement de ne rien changer.

« Mais au-dessus de la lettre de la Constitution, au-dessus de la toute-puissance des pouvoirs publics, n'existe-t-il donc pas des droits sacrés qu'il faut respecter ? Ce n'est plus théoriquement, c'est pratiquement, c'est par les effets produits que l'on peut juger l'organisation de la colonie. Ces effets sont désastreux, et l'on voudrait nous persuader qu'il y a rien à changer, rien à améliorer, rien à modifier ?

« Non, nous ne pouvons croire que le communiqué ait exprimé toute la pensée du gouvernement. Si le statu quo était résolu, si on devait désespérer de toute amélioration, de tout changement, il ne resterait plus à nos intrépides compatriotes qu'une résolution à prendre, ce serait de regagner les rives plus clémentes de la mère patrie. Nous voulons espérer, malgré l'assertion tranchante du communiqué que la colonisation algérienne ne sera pas réduite à cette extrémité

Sur le voyage que le Gouverneur Mac Mahon effectue à Constantine, le 3 septembre l'Indépendant, journal de cette ville écrit sous la plume de Ferdinand Guillon : « Le gouverneur est arrivé à Constantine lundi. Il y est resté hier. Quelques verres de couleurs allumés par l'administration préfectorale ont accentué l'attitude impassible et silencieuse de la population. Les discours prononcés cette année au Sénat et au Corps législatif exerçaient une influence sensible sur le sentiment de nos concitoyens. Le Gouverneur a pu les apprécier. Il vous est donné aujourd'hui de connaître les siens.

« Il a bien voulu nous les manifester sans détour dans la réception et les conférences officielles qui ont eu lieu. On a d'abord eu connaissance des procédés économiques que le gouvernement à l'intention d'appliquer pour assurer les ensemencements de 1868 et prévenir le retour de l'horrible famine qui vient de ravager le pays arabe. Le procédé n'est pas compliqué. Les tribus qui auront des excédents de récolte seront tenues, sauf remboursement à la fin de la campagne agricole, de les prêter aux tribus affamées.

« Grâce à ces prêts plus ou moins volontaires, le danger serait conjuré. C'est là du communisme autoritaire au premier chef. Nous reviendrons bientôt sur le sujet. Les officiers de la milice sont ensuite invités à initier leurs compagnies à l'école de tirailleurs. Le Gouverneur ne leur a pas caché que la Garde Nationale pourrait être appelée à escorter quelques jours des convois. Le caractère peu pacifique de ces prévisions donne à réfléchir.

« Enfin les autres secrets de la politique algérienne actuelle ont été franchement dévoilés par le duc de Magenta dans la conférence qui s'est tenue hier au palais à deux heures. Il avait fait appeler autour de lui des notables de la cité, le Conseil municipal, la Chambre et le Tribunal de commerce. La forme loyale de cet appel avait animé la confiance ébranlée de leurs mandataires.

« Après l'exposé de quelques affaires locales ou provinciales, ils ont abordé la question de la colonisation et d'assimilation que les habitants de Constantine ont soulevées devant le comte le Hon pendant le cours de l'enquête agricole. Leur vœux bien connus ont donc été renouvelés. Puis le maréchal a pris la parole et l'a gardée jusqu'à la fin de la conférence. La colonisation, elle est dans les intentions du gouvernement. Des terres lui seront livrées au fur et à mesure qu'on pourra ouvrir des voies de communication.

« Il ne faut pas aller trop vite. Les intérêts mixtes doivent être ménagés prudemment. Les négociants désirent l'accroissement de la population européenne par l'immigration, parce que les Européens produisant beaucoup, impriment une impulsion considérable aux affaires. Dans un an à dix-huit mois, la propriété industrielle sera constituée autour des centres européens. Les opérations du cadastre vont se concentrer dans les banlieues des villes.

« Le bénéfice de cette mesure sera ensuite appliqué à d'autres territoires. Trois centres sont à l'étude et seront prochainement créés dans la province. L'un sera peuplé d'immigrants nouveaux, les deux autres seront affectés au trop-plein des populations rurales, sauf réserve en faveur des immigrants qui viennent de se joindre aux algériens. Beaucoup de « melk » a été trouvé sur les terres « arch ».

« Les acquisitions sont loin de présenter d'insurmontables difficultés. Libre aux colons d'acquérir partout où il leur conviendra. Allez donc où vous voulez et colonisez. Mais si vous vous enfoncez trop loin et que l'on vous casse les reins, vos veuves et vos enfants n'auront droit à aucune indemnité. Il sera ensuite possible d'accorder bientôt Algérie le jury en matière criminelle et

d'expropriation.

« La transcription des actes indigènes deviendra obligatoire par des dispositions empruntées au Code civil aux code saxon. Que l'on cesse de réclamer l'éligibilité des députés, des conseils généraux et d'autres institutions ! Vous auriez presque tout cela sans la presse algérienne.

« Vos journaux ne parlent que de famine, de typhus, de despotisme militaire. Ils paralysent et épouvantent l'immigration. Leurs attaques violentes répétées par les feuilles de la métropole, font encourir à la colonie une fâcheuse impopularité. Les criaileries de la presse n'arracheront aucune concession au gouvernement.

« Du reste, le Gouverneur avec bonhomie disait : j'aurais du d'abord supprimer quelques journaux, si vous avez, comme je n'en doute pas, des moyens d'action et d'influence sur la feuille de Constantine, n'hésitez pas à les employer à leur apaisement. Vainement un des interlocuteurs a-t-il dit qu'il ne fallait pas s'étonner si des Français réclamaient des institutions françaises.

« Cette observation n'a pas été relevée. La conférence a duré près de deux heures. Des notables eux sont retirés. Un sentiment excessif des convenances les a empêchés de dire au Gouverneur qu'ils prenaient congé de lui avec les mêmes pensées qu'ils avaient et arrivant, et qu'ils restaient plus fortement que jamais attachés aux convictions unanimement exprimées dans les procès-verbaux de l'enquête algérienne

Dans la même feuille, on trouve un pamphlet contre la dotation de l'Algérie en fonctionnaires coûteux au Trésor Public « Un beau jour on s'aperçoit qu'il manque une catégorie de hauts fonctionnaires pour faire le bonheur de l'Algérie. Il faut absolument un secrétaire général de gouvernement ou un directeur des affaires civiles.

« On cherche bien vite dans le Conseil d'Etat, on le trouve car on trouve de tout au Conseil, et on l'envoie en Algérie avec 20, 30 ou 40000 F d'appointements. On le laisse 2 ans faire, refaire, défaire ce que d'autres ont fait avant lui, et ce que fera, défera, refera son successeur. S'il a de bonnes idées, il ne peut les mettre à exécution parce qu'il n'est pas libre.

« Puis on le rappelle ou il prie qu'on veuille bien le retirer de là, et il est nommé directeur de n'importe quoi en France avec toujours de gros appointements, car il y a des gens condamnés aux gros appointements à perpétuité, mais il conserve sa place au Conseil d'Etat. Il est en service extraordinaire ! La France est donc bien pauvre que les mêmes sont obligés de remplir tant de fonctions à la fois ?

« Enfin on cherche de nouveau dans le Conseil d'Etat, on trouve naturellement et on envoie encore en Algérie. Et ainsi de suite. C'est ce qu'on appelle faire de la colonisation ! Voilà 30 ou 40000 F que l'on pourrait fort bien retirer du budget de l'Algérie. Est-ce qu'un préfet ne peut pas suffire ?

Toujours dans le même journal et concernant les souscriptions de charité « Au mois de février dernier, les services civils de la province étaient mis en demeure de prendre part à une souscription ouverte en faveur de indigènes, et cela au moyen d'une circulaire où il était dit formellement que la liste de souscription serait envoyée au Gouverneur. Vous avouerez que cette ingénieuse façon de stimuler le charisme des agents de l'administration était bien faite pour amener d'heureux résultats.

« Il est vrai qu'on n'a pas été jusqu'à opérer des retenues. Mais l'avertissement si prévoyant d'une communication à l'autorité supérieure devait suffire et a suffi pour transformer en uniformité de mouvement l'acte le plus libre, le plus spontané du coeur humain, et le plus proportionnel de tous les impôts. J'ignore à quels jeux de physionomie se seraient livrés les hauts personnages à qui l'on aurait retenu d'emblée une somme considérable

« Mais je sais fort bien que la légère pression morale exercée sur le libre arbitre, déjà si maigre, des employés leur a été plus sensible que la redevance prélevée sur leur bourse, plus maigre encore. Je me hâte d'ajouter qu'un sourire de satisfaction a bientôt succédé à ce rictus désagréable lorsqu'ils ont appris que leurs noms passeraient à la postérité la plus reculée, grâce à la publicité accordée aux listes de souscription.

Le 12 Septembre la Liberté revient sur un article de l'Avenir Algérien concernant la famine, qui a déclenché les foudres de « l'administration algérienne qui tient à maintenir les journaux de la colonie sous le régime du bon plaisir, et à conserver le droit de leur adresser des avertissements. Mais si condamner n'est pas répondre, avertir n'est pas réfuter. Aussi en dépit des avertissements administratifs, les prédictions des journaux algériens restent-elles entières, menaçantes.

« Nous prenons acte aujourd'hui de l'accueil qui est fait à des avis sérieux et éclairés, et plus tard, alors que les malheurs prévus auront donné, une nouvelle fois, raison aux inutiles Cassandres que les administrateurs algériens ne veulent ni écouter, ni laisser parler, nous auront le droit de protester contre les rigueurs appliquées à des hommes dont le seul crime est de faire leur devoir.

« Oui, le journaliste qui avertit ses concitoyens du danger qui les menace remplit un devoir social. Il est de son honneur de parler, d'ouvrir ses mains lorsqu'elles sont pleines de vérité, et pour éclairer et prévenir des hommes qui ont placé en lui leur

confiance, il doit braver les colères d'administrateurs dont la compétence ou la sincérité, peuvent et même doivent souvent être contestées. Et au nom de quel péril social, le général Deligny par exemple se croit-il autorisé à donner un avertissement à l'Avenir Algérien d'Oran ?

« Ce journal signale le danger qui menace la colonie. Ce danger, M. Deligny et tous les autres administrateurs militaires le niaient l'année dernière à pareille époque, et cependant 200000 Arabes sont morts de faim, et l'anthropophagie est presque devenue une habitude algérienne. L'année dernière, un journal qui avait prévenu les colons et les Arabes de l'approche du fléau a été traduit devant les tribunaux pour avoir eu le courage de dire la vérité.

« Cette année un journal est averti pour avoir constaté que rien n'a été fait pour conjurer le retour du mal, et pour avoir annoncé qu'il est à la veille de réapparaître. Voici le texte du 2° avertissement adressé à l'Avenir Algérien d'Oran « vu l'article publié le 30 août signé Hudelot et ayant pour titre « ce à quoi il faut nous résigner » et contenant les passages suivants "ce spectacle de l'an passé, tout le monde l'a vu. Ces menaces de l'année prochaine, tout le monde les entend. Ils sont patents.

« Mais qu'importe tout cela ? Nos pilotes sont sourds à toutes les voix, aveugles ou réfractaires à tous les enseignements. Nous sombrerions tous jusqu'au dernier dans cette passe fatale où ils nous ont engagés qu'ils n'en soutiendraient pas moins que cette voie était la bonne. O peuples ! combien vous êtes peu sages de vous en remettre à d'autres mains que les vôtres des soins de vos destinées !

« En présence de cette obstination de nos gouvernants, la raison est confondue et elle l'est encore plus quand on songe qu'un homme réputé honnête, et que nous croyons tel, peut en arriver à ce point de prêter son nom et son bras à un système sur qui retombe la responsabilité de pareilles catastrophes, on se demande si tout cela n'est pas le châtement d'un côté de cet orgueil des gouvernements personnels qui prétendent substituer leur sagesse à toutes les autres, et l'autre de cette faiblesse des peuples qui consentent à cette substitution ... ».

Considérant que cet article calomnieux est outrageant pour l'administration algérienne et qu'il tend à exciter à la haine contre le gouvernement de l'empereur, le Gouverneur arrête qu'un 2° avertissement est donné au journal l'Avenir Algérien en la personne du sieur Hudelot, signataire de l'article et propriétaire gérant du dit journal

« Et cependant il faut qu'on le sache, aucune mesure sérieuse n'a été prise en vue de parer à des éventualités qui aujourd'hui sont devenues prochaines. Rien n'a été fait, rien ne sera fait. Déjà les premiers symptômes de la détresse commencent à se montrer alors que la récolte est faite depuis quelques mois à peine. Des convois considérables de chameaux sont venus sur le littoral prendre du blé pour le transporter dans l'intérieur.

« Ce sont les tribus ou plutôt leur chef qui ont encore de l'argent et qui déjà sont dans la nécessité de faire de pareilles emplettes. Il faut que l'administration militaire le sache bien, l'année dernière elle a pu être prise à l'improviste par les événements, mais cette année elle ne saurait invoquer aucune excuse, si elle ne sait ni prévenir le retour des maux que nous avons signalés, ni prendre les mesures les plus énergiques pour en atténuer les conséquences. Nous la jugeront à l'œuvre et nous lui dirons la vérité, nous qui ne pouvons plus être avertis, et qui sommes aujourd'hui soustraits à l'autorité administrative. A de Fontvieille

Le 23 septembre le Courrier de Lyon commente la visite de Mac Mahon à Constantine et se livre à une critique en règle des organes officiels et officieux du Gouvernement « Le système des avertissements à outrance porte ses fruits. Si c'était le silence des journaux algériens que l'on voulait obtenir, on a incontestablement réussi. L'Akhbar nous régale de longues tartines sur les probabilités de guerre. Le Courrier de l'Algérie ne sachant plus que dire depuis que la politique algérienne est interdite, se met à rééditer les articles des journaux de France.

« Le Moniteur de l'Algérie continue à rester dans son élément qui consiste à être ennuyeux toujours. Il est rempli de fades et plates niaiseries à l'encontre des cloches, lanternes et autres fantaisies du jour. Je vous demande un peu ce que cela fait aux algériens et en quoi cela les intéresse.

« Du moment qu'ils n'ont plus le droit de s'occuper de la colonisation, ni de leur gouvernement spécial, ni de la famine qui est sur le point de dévorer un bon quart de la population indigène, ainsi que l'a pronostiqué M. de Lacretelle ni du typhus, ni d'eux et de leurs propres intérêts, le meilleur parti qu'il leur reste à prendre est de vivre au jour le jour, d'attendre de meilleurs temps, avec la conviction secrète que le jour n'est pas si loin où ils triompheront sur toute la ligne.

« Au moins, les journaux ne peuvent ils aujourd'hui pas se plaindre de n'avoir pas été suffisamment prévenus. En outre des avertissements distribués par le général Daligny, il y a le frais discours prononcé à Constantine par le Gouverneur, discours unique, typique, sui generis et digne de figurer dans les annales et de passer à la postérité la plus reculée.

« L'orateur soldat a déclaré aux notables, aux membres de la Chambre de commerce, à ceux du Conseil municipal de cette ville qu'à part le jury en matière criminelle et d'expropriation, il ne serait donné suite à aucun des voeux émis par la population à propos de l'enquête, qu'il ne fallait même plus y songer, que l'on devait en grande partie en remercier les journaux, qui par leurs

attaques violentes et systématiques contre le gouvernement militaire, rendent toute réforme inapplicable.

« Le maréchal ajoutait que pour sa part il était décidé à ne plus supporter ces attaques et à supprimer quelques journaux, s'ils ne changent pas de ton et d'allure. Il ne sait trop pourquoi, ayant la force en main, il ne s'en est pas servi pour réduire et aire taire des ennemis acharnés et invétérés. Le maréchal a terminé sa philippique en recommandant à ses auditeurs d'user de leur influence sur les journaux pour tenter de les faire mettre en sourdine et de détourner ainsi de leur tête les dangers qui les menacent.

Le 20 octobre, c'est le talentueux chroniqueur Charles Jourdan qui dans le Siècle publie un article métaphorique intitulé « le discours fantastique » la salle était immense, de lourdes tentures aux couleurs sombres tombaient du plafond jusqu'à terre en formant de larges plis auxquels la lumière du jour donnait de bizarres reflets. Au mur étaient suspendus des portraits d'hommes portant tous les uniformes militaires. Leurs visages bronzés ressortaient au milieu des dorures des épais.

« Tous les Gouverneurs étaient là représentés. Muets et immobiles, ils assistaient aux délibérations du grand conseil. Autour d'une table aux proportions gigantesques se tenaient les membres des Conseils généraux des trois provinces. Un silence profond régnait au milieu de ces hommes, il semblait attendre. Tout à coup une porte s'ouvrit et un personnage au visage couvert d'un masque s'avança jusqu'à un siège que 2 huissiers lui présentèrent en s'inclinant profondément.

« Un murmure parcourut l'assemblée puis tout bruit cessa et le nouveau venu prit la parole en ces termes « je suis envoyé parmi vous pour présider à vos délibérations et puisqu'il est d'usage que le président prononce un discours, je vais user de cette occasion pour vous tenir le langage de la vérité et de la raison en vous parlant de notre bien-aimée Algérie. Déjà vous avez entendu les louanges que les généraux des 3 provinces ont adressées à l'administration dont ils sont les chefs.

« Leur modestie a été rudement mise à l'épreuve pour que je les accable encore de compliments immérités. Je n'entreprendrais pas leur éloge, sur d'avance de ne pas réussir aussi bien que vous dans ce pénible travail. Ce que je veux c'est jeter un regard sur le passé, consulter le présent, et vous montrer le chemin parcouru. L'Algérie a subi de graves crises.

« Les hommes que nous avons appelés à partager les bienfaits de la civilisation sont morts par centaines de mille et tous les sacrifices que la France s'est imposée pour arrêter les efforts d'une effroyable famine, nous laissent incertains sur le sort que l'hiver dans lequel nous entrons réserve aux indigènes placés sous notre administration. D'où est venu le mal ? Je suis loin de nier l'influence désastreuse de la sécheresse, des sauterelles et de la guerre. Ces terribles fléaux causent partout de profonds ravages.

« Cependant je crois qu'il serait injuste de faire entièrement retomber sur eux la responsabilité des misères qui ont frappé notre malheureux pays. Le mal a été grand, c'est que grandes ont été les fautes, et en consultant les causes qui ont amené la crise dans laquelle nous nous débattons à cette heure, je vois que les hommes se sont ligués avec les éléments pour consommer la ruine de tout un peuple, et cela avec les meilleurs sentiments qui se puissent rencontrer, avec le ferme désir de bien faire.

« Le principal but que le gouvernement devait poursuivre après avoir assuré la tranquillité du pays, était l'absorption de l'élément indigène par l'élément européen, en un mot l'assimilation complète des deux races. Elles cela qu'on a voulu faire ? Peut-être. Est-ce cela que l'on a fait ? Sûrement pas.

« Au lieu de comprendre que du développement de la colonisation devait venir tout bien, au lieu de se convaincre que la destinée du peuple arabe était liée à la destinée du peuple colonisateur, on s'imagina au contraire marcher vers le progrès en séparant les deux races, puis cette séparation établie, en pensa faire oeuvre utile en comblant celle-là de bienfaits et en oubliant celle-ci.

« L'avenir a répandu la misère et la famine chez les protégés du gouvernement, tandis que résistait vaillamment la petite troupe des colons. Les faits sont là, et rien n'est brutal comme un fait. Tandis que le royaume arabe s'écoulait, ensevelissant sous ses ruines des milliers de cadavres, l'administration continuait à persévérer dans la voie funeste qu'elle avait si malheureusement choisie jusqu'alors.

« La colonisation, la grande fécondatrice était toujours traitée en suspecte, elle qui pouvait, qui peut encore réparer tout le mal advenu. Les terres réservées aux colons étaient données aux Arabes, 900 000 hectares disparaissaient ainsi. Pendant ce temps aucune liberté n'était accordée aux algériens, qui ne cessent pourtant de réclamer avec énergie les bénéfices des lois en vigueur dans la métropole.

« Une importante compagnie apporta ses capitaux dans nos contrées. Une somme de 200 millions fut avancée au gouvernement pour transformer le pays par la création des travaux publics les plus propres à développer les richesses locales. On crut dans l'instant à une régénération. Aujourd'hui toute illusion, toute espérance a dû disparaître. Les millions seront engloutis, et la régénération sera toujours à attendre.

« Un sénatus consulte a octroyé aux Arabes les terres dont ils avaient la jouissance. Cette mesure aurait certainement amené de bons effets si l'administration, après avoir fait largement la part de la colonisation, avait commencé son travail de répartition par

les tribus les plus voisines des centres européens. Ce qu'il fallait créer c'était la propriété individuelle, lentement si l'on voulait, qu'importe le temps.

« Au lieu de cela, on se jetait un corps perdu dans une entreprise qui ayant voulu tout commencer à la fois, n'a rien terminé. De là cette anomalie de tout un peuple riche en propriétés et mourant de misère sur la terre qui lui appartient et dont il ne peut se défaire. Voici les fautes du passé.

« Je vais maintenant exposer à vos yeux les fautes du présent, qui ne sont pas moins graves. Devant les résultats obtenus, force fut à nos administrateurs de reconnaître le néant de leurs efforts. Alors ils songèrent à la colonisation qu'ils avaient négligée, ils pensèrent à cet auxiliaire puissant qui seul était capable de réparer les erreurs des hommes.

« Comme par un mot d'ordre, généraux et préfets parlèrent de leur foi profonde dans l'élément colonisateur, assurèrent que de cet élément il fallait attendre tout bien, que sans lui rien n'était possible. On applaudit à ces résolutions. Mais on ne peut pas applaudir à ses actes. Le pavillon seul a été changé à bord de la galère capitaine, mais l'équipage est resté le même, mais les rameurs ramaient toujours dans la même direction.

« On jugea que la colonisation était seule capable d'épargner au pays les ruines à venir. Quelle était la ligne à suivre ? une voie unique avait été tracée : il fallait appeler l'émigration et tenir prêtes des terres pour la nouvelle venue. Les terres manquent et le gouvernement sait bien que l'émigration ne se porte pas dans les pays soumis à un système de libertés restreintes.

« Les hommes assez intrépides pour abandonner leur patrie et courir vers des rivages inconnus sont pour la plupart des natures ardentes qui s'accommodent mal de la tutelle administrative. Ce qu'ils veulent c'est n'avoir d'autre maître que la loi. C'est de pouvoir à leur guise prendre les mesures qu'ils jugeront nécessaires à leurs propres intérêts, comme aux intérêts du pays qu'ils fécondent. Ils entendent que leurs représentants, librement élus, exercent une légitime influence.

« Un fonctionnaire de quelque rang qu'il soit, n'est en somme payé par la nation que pour la servir fidèlement. Il lui doit obéissance absolue. Je vous ai dit que le présent ne cachait par mois de fautes que le passé, j'insiste sur ce point. C'est une faute grave, c'est presque un crime en effet que d'avouer un remède à une situation déplorable, et de ne pas donner à ce remède la puissance et l'énergie qu'il doit avoir pour sauver tout un peuple.

« Ces paroles prononcées, l'orateur quitta son siège. Qui êtes vous de lui demanda-t-on ? Je suis la Presse Indépendante répondit-il, et il se retira au milieu des applaudissements de ceux là, des huées de ceux-ci

Le 12 décembre le même chroniqueur revient dans le Siècle sur les desiderata des européens d'Algérie concernant les réformes qu'ils réclament et qui figurent dans le rapport du comte le Hon « Les journaux officieux ont beau faire, ils ne parviendront même pas à convaincre leurs lecteurs. La question algérienne est jugée maintenant par l'opinion publique, et chacun sait que la force seule maintient dans la colonie, un régime contre lequel s'élève la population entière.

« Une preuve à l'appui de notre affirmation. On sait que les conseils généraux de l'Algérie sont nommés par l'administration. Le suffrage des citoyens n'a rien à voir dans cette opération délicate que les fonctionnaires de l'endroit se chargent de mener à meilleure fin que ne saurait le faire les contribuables. Or, au milieu de ce conseil, qui devrait être dévoué au pouvoir, s'affirment les théories qui sont les nôtres.

« D'où cela vient-il ? De ce que malgré la prudence de l'administration, les conseils généraux sont composés d'Algériens, et que tous les Algériens pensent de même sur les réformes urgentes que le pays réclame. Dans sa séance du 14 octobre 1868, le conseil général d'Alger a voté à l'unanimité les conclusions d'un rapport relatif aux vœux qui sont les suivants :

*« Election des conseils généraux par le suffrage des citoyens,
Institution immédiate du jury en matière criminelle et en matière d'expropriation pour cause d'utilité publique,
Inamovibilité de la magistrature algérienne,
Election de députés algériens.*

« Ainsi donc un conseil dont les membres sont les préfets du gouvernement arrive à demander exactement les mêmes réformes que nous, les factieux, ne cessons de réclamer. Est-ce assez concluant ? Comment vont faire cette fois les sourds qui ne veulent pas entendre ? Le pouvoir ne peut plus désormais reculer. En vérité, lorsque l'on songe aux résistances que rencontrent en haut lieu les vœux légitimes des Algériens, on en vient à se demander si jamais le gouvernement a eu connaissance de ces vœux.

« Quels intérêts peut-on avoir à refuser aux habitants de la colonie l'inamovibilité de leurs juges ? Quel intérêt trouve-t-on à empêcher que des jurys fonctionnent dans la colonie ? Quel intérêt a la majorité du Corps législatif à fermer la porte du Palais Bourbon aux délégués de 200000 français ? Quels intérêts peut avoir l'administration coloniale à empêcher les citoyens de nommer leurs conseils généraux, puisque les conseillers qu'elle choisit elle-même désapprouvent ses actes le plus souvent ?

« Voici ce que dit en terminant le rapport de la commission chargée par le Conseil général des vœux de 1868 « nous émettons le vœu que les vœux que nous faisons soient pris par le gouvernement en plus sérieuse considération qu'ils l'ont été jusqu'à présent. En recherchant dans l'exposé du préfet, la suite qui a été donnée aux vœux qui ont été adressés à l'administration la saison dernière, votre commission Messieurs, a éprouvé une véritable tristesse.

« Le droit d'émettre des vœux est la plus belle et la plus précieuse des prérogatives des conseillers généraux, surtout des conseiller généraux de l'Algérie. C'est certainement un beau privilège que celui de déterminer le tracé des routes, le lieu d'un marché, de distribuer les dépenses obligatoires, mais il n'est pas moins beau celui qui consiste à transmettre au gouvernement les besoins et les aspirations du pays, à lui donner les besoins et les aspirations du pays, à lui donner des conseils et à éclairer sa marche.

« Eh bien, pour que ce privilège conserve la grandeur qui lui appartient, il est indispensable que nos avis, toujours modérés et dictés par l'intérêt public, aient aux yeux du gouvernement la valeur qui leur est due. S'il en était autrement, notre institution perdrait de sa force vis-à-vis des populations attentives à nos travaux, et l'administration elle-même s'habituerait peut-être à les considérer comme de vaines formalités.

« Aussi la commission a pensé qu'il était utile en telle occurrence d'éveiller l'attention du gouvernement et de faire un nouvel appel à la sollicitude qui n'a jamais été accordé à notre institution. Le conseil a voté à l'unanimité les conclusions de ce rapport, dont la lecture a été écoutée avec le plus vif intérêt. Puisse de ce dernier vœu, être exaucé par nos maîtres et seigneurs.

Le 20 Janvier 1869 le Journal de Paris souligne la non application des décrets concernant la réorganisation des services administratifs de l'Algérie « Tous les bruits qui avaient couru au sujet d'un prétendu remplacement du maréchal de Mac Mahon sont démentis par les faits. Le maréchal est attendu à Alger à la fin de la semaine prochaine. Rien de vrai non plus dans la nouvelle du remaniement de l'organisation provinciale.

« Les généraux commandant les trois divisions conservent le titre de commandant de la province et la haute direction nominale de tous les services militaires ou civils. Ce qui va changer, si on en croit l'Akhbar, c'est l'organisation de l'administration centrale fonctionnant à Alger sous le long de secrétariat général du gouvernement. Le décret de 1864 avait placé auprès du Gouverneur pour être son collaborateur pour les affaires civiles, un secrétaire général du gouvernement.

« Celui-ci avait sous ses ordres un certain nombre de chefs de bureau, mais comme il ne pouvait lui-même tout voir, tout entendre, tout lire, les chefs du bureau se trouvaient revêtus d'une autorité très étendue, et comme ils n'étaient pas responsables, pas plus que le secrétaire général, il arrivait que le Gouverneur était exposé à subir la responsabilité de leurs actes.

« Lorsque M. Faré deuxième titulaire de ces fonctions, fut rappelé en France pour être nommé directeur général des Forêts, il ne fut pas remplacé à Alger et un membre du conseil du gouvernement fut chargé de l'intérim. On ne savait pas alors si on conserverait les fonctions de secrétaire général ou si on les supprimerait. Aujourd'hui c'est à ce dernier parti qu'on s'est arrêté.

« À la place du secrétaire général, on créerait 3 directions, affaires politiques, finances, travaux publics. Cette organisation ne nous semble offrir aucun avantage, si ce n'est celui de permettre de disposer de 3 places au lieu d'une. On avait un haut fonctionnaire civil, on en aura 3, mais la science du pouvoir civil n'y gagnera rien, elle y perdra, car la position de son représentant sera diminuée par ce morcellement.

« Le secrétaire général était peu de choses, un directeur ne sera rien. Ce n'est pas dans ce morcellement des attributions des fonctionnaires civils qu'il faut chercher un remède aux errements funestes du passé et un moyen de contrôle efficace. Qu'on organise comme on l'entendra les services centraux des affaires de l'Algérie à Alger, il faudra toujours pour être sûr de l'efficacité du contrôle et pour faire que la responsabilité soit effective, en arriver à créer à Paris un comité consultatif serment de contrepoids au pouvoir du Gouverneur.

« Ce comité de réel composé de 3 conseillers d'Etat, de 6 chefs de service appartenant aux 6 ministères qui ont à intervenir dans des affaires de l'Algérie, et la présidence en serait donnée au ministre d'Etat. La liberté d'action du Gouverneur n'aurait nullement à souffrir de cette création, car le comité n'aurait aucune relation directe avec les administrations algériennes.

« Il serait seulement chargé de contrôler les actes accomplis, et d'élaborer les mesures qui ne peuvent être décidées que par le pouvoir central, telles que celles relatives à l'état des personnes, à la propriété, à l'organisation administrative, Le comité serait saisi pour chaque affaire, par le ministre compétent et lui transmettrait ces observations ou ses propositions.

« L'étude des grandes questions algériennes se ferait dans de meilleures conditions à Paris qu'à Alger, parce que à Alger il est difficile de ne pas être influencé, ou au moins gêné, par l'intérêt local, tandis que à Paris on serait surtout dominé par la préoccupation de concilier les intérêts. L'Algérie serait alors placée dans les conditions les meilleures pour le développement de sa prospérité, administrée de près et gouvernée de loin.

« Nous nous attendions à trouver dans les journaux algériens le texte du décret sur l'organisation municipale que le *Moniteur officiel* nous avait annoncé, il y a un mois. Notre attente a été déçue. Le *Journal Officiel* a été aussi muet que son grand confrère de Paris. Ainsi voici une colonie dont on modifie l'organisation, et qui à la date du 8 janvier ignore encore les modifications décrétées. Dans de semblables conditions, la liberté de discussion n'est plus qu'un mythe.

Tout le monde en France s'attend à ce que l'Empereur, à l'occasion du début d'année 1869, annonce les grands traits de la réforme algérienne mais le 19 janvier la *Gazette de France* ne voyant rien venir écrit à ce sujet « on annonçait hier que des modifications dans l'administration de la colonie avaient été résolues dans les derniers conseils du gouvernement et seront prochainement décrétées. Ces modifications seraient les suivantes.

« Le régime militaire serait enfin remplacé dans une certaine mesure par un régime civil. L'organisation administrative en 3 directions, proposée par le maréchal de Mac Mahon avait donc été repoussée, et le secrétaire général maintenu. Le secrétaire général deviendrait chose sérieuse et aurait pour conséquence le rétablissement de l'autorité préfectorale pleine et entière. Les préfets de départements ne dépendraient plus des généraux de division.

« Les conseils généraux seraient nommés à l'élection. Les attributions du conseil supérieur seraient augmentées et une partie de ses membres choisis par les électeurs. La loi sur la presse serait promulguée. Enfin la propriété individuelle serait établie en territoire arabe et régie par le Code civil comme en France. Malheureusement, l'Empereur n'a pas annoncé aujourd'hui ces réformes, et le silence qui a gardé nous fait craindre que la nouvelle, fort accréditée hier, n'ait aucun fondement.

Le bilan des sanctions contre la presse est éloquent. Nous donnons ci-dessous à titre d'exemple leur relevé au cours du 2^e trimestre de l'année 1868: (nom du journal / analyse / observations)

7 avril / communiqué au *Courrier de l'Algérie* sur l'état sanitaire de la ville d'Alger / *Courrier* du 7
 16 avril / insertion au *Moniteur de l'Algérie* de la lettre de M. Warnier rectifiant un article de l'*Economiste français*/ *Moniteur Algérien* du 16 avril
 2 mai / communiqué au *Courrier de l'Algérie* au sujet de l'article du 26 avril : 700 000 Arabes ont envahi le territoire civil / *Moniteur* du 2 mai
 2 mai / le *Courrier de l'Algérie* a inséré un article du *Phare de la Loire* reprochant aux Bureaux Arabes d'entraver l'oeuvre de l'Archevêque / *Moniteur* du 2 mai
 3 mai / communiqué à l'*Avenir Algérien d'Oran*, article du 26 avril sur la mortalité par la faim à Mascara attribuée à l'imprévoyance de l'administration militaire / *Moniteur* du 3 mai, *Akhbar* du 5 mai, *Courrier* du 5 mai
 6 mai / premier avertissement à l'*Akhbar*, article le crime du boulevard / *Moniteur* du 7 mai
 8 mai / premier avertissement à l'*Avenir Algérien d'Oran* au sujet du caïd des Thalaïd accusé de vol / *Moniteurs* du 9 et 14
 10 mai / rectification et démenti des faux bruits publiés par l'*Echo d'Oran*, démêlés entre le Gouverneur et l'Archevêque / *Moniteur* du 10 mai
 12 mai / premier avertissement à l'*Echo d'Oran*, article les grandes idées du siècle du 9 mai/ *Moniteur* du 12 mai, *Courrier d'Oran* du 15 mai, *Echo d'Oran* du 14 mai, *Akhbar* du 17 mai
 18 mai / avis du préfet d'Alger, le Tell de Blida doit s'abstenir de traiter de matières politiques et d'économie sociale
 19 mai/ communiqué à l'*Echo d'Oran*, article sur les surfacesensemencées par les Arabes / *Courrier d'Oran* du 20 mai, *Echo d'Oran* du 19 mai
 19 mai / rectification de l'article de l'*Echo*, le maréchal aurait menacé l'Archevêque de le faire embarquer / *Moniteur* du 19 mai
 21 mai / communiqué à l'*Akhbar* au sujet de l'attentat Benoit, ferme Barrot / *Moniteur* du 21 mai
 21 mai / communiqué à l'*Akhbar* au sujet des orphelinats. Le Gouverneur n'entend pas enlever les orphelins ni les garder toujours / *Moniteur* du 21
 23 mai / communiqué à l'*Echo d'Oran* sur les es ressources des Arabes pour la campagne des 1868-1869 / *Moniteur* du 23, *Courrier* du 27 mai
 23 mai / lettre du général de Ligny à l'*Avenir Algérien*, au sujet des idées qu'on lui attribue acteurs en matière d'administration du pays
 26 mai / note du *Moniteur Universel* au sujet de la presse en Algérie / *Moniteur* du 26 et *Courriers* du 31
 27 mai / communiqué au *Progrès de l'Algérie*. Dépêche télégraphique refusée / *Moniteur* du 27 mai, *Akbar* du 28 mai
 30 mai/ communiqué à l'*Indépendant de Constantine*, article du 16 relatif aux « arch » des Calmas Massela / *Indépendant* du 30 mai et *Courrier* du 7 juin
 6 juin/ premier avertissement au *progrès de l'Algérie de Constantine*, articles du 31 mai et 4 juin : les chefs indigènes volent annuellement 36 millions sur l'impôt / *Moniteur* du 6 juin, *Courrier* du 17 juin, *Akbar* du 7 juin
 11 juin / communiqué au *Courrier de l'Algérie*, article du 20 juin. L'enquête agricole ne doit point avoir de caractère politique / *Moniteur* du 11 juin
 12 juin / communiqué au *Courrier de l'Algérie*, article relatif aux barrages / *Moniteur* du 13
 13 juin / premier avertissement au *Téramna de Philippeville*, article du *Progrès de l'Algérie* au sujet des chefs indigènes qui prélèvent 47 millions sur l'impôt / *Indépendant* du 13 juin, *Progrès* du 23 juin
 14 juin / premier avertissement au *Courrier de l'Algérie* à propos du barrage du Hames, reproduction de l'*Economiste Français* / *moniteur* du 14 juin

17 juin / deuxième avertissement au Progrès de l'Algérie. Les deux cancers qui rongent l'Algérie / Moniteur 17, Courrier du 17, Indépendant du 13

23 juin / communiqué au Courrier de l'Algérie, article sur les successions vacantes du 18 juin / Moniteur du 23

30 juin / communiqué à l'Akhbar, article sur les Arabes anthropophages envoyés aux îles Sainte Marguerite du 28 juin / Akbar du 30 juin, Moniteur du 30 juin

2 juillet / condamnation de l'Avenir Algérien d'Oran, diffamation contre le caïd des Thalaïd / Akbar du 2 juillet

4 juillet / le Courrier de Lyon cité devant le Tribunal d'Alger, article les assassinats qui ont suivi celui du jeune Cligny / Courrier d'Algérie du 4 juillet et du 17

7 juillet / communiqué à l'Indépendant de Constantine, article 30 juin, dépenses occasionnées par le senatus consulte / Indépendant du 17 juillet

9 juillet / condamnation du Progrès de l'Algérie de Constantine, diffamation envers le caïd des les Serdjiouah ben Achour / Progrès du 11

Au début de l'année 1869 une agitation se produit dans la tribu des Ouled sidi Cheikh qui, des confins du désert, est annoncée comme arrivant vers le Tell. Quelques journaux isolés en ont paru s'émouvoir de ce fait. L'opinion publique a été surprise à l'arrivée de la nouvelle qui représentait ces tribus comme s'ébranlant dans leur retraite et s'avancant vers nous.

La Gazette de France commente l'évènement « la dépêche du gouvernement omettait de dire quelle distance, bien gardés les en séparait, et à en croire certains télégrammes non officiels, les communications étaient coupées et notre colonie africaine était à la veille de revoir les beaux jours de l'insurrection de 1864.

« Nos lecteurs ont pu remarquer que nous n'avons mis ni beaucoup d'empressement à nous faire l'écho de cette panique, en ce moment au moins inopportune, ni beaucoup de crédulité au service d'épopées militaires dont la liste pour l'Algérie, paraît devoir désormais être close irrévocablement.

« Nous nous disions, non sans raison, que le maréchal de Mac Mahon savait probablement ce qu'il disait lorsqu'il déclarait à la fin du mois d'octobre dernier avec son expérience bien connue des choses militaires, qu'il n'avait à signaler au Conseil supérieur que quelques coups de main tentés dans les régions extrêmes du sud-ouest, entreprises que l'empereur du Maroc, comme le Bey de Tunis qui entretiennent avec nous les meilleurs rapports ont été impuissants à prévenir.

« En outre ajoutait l'illustre maréchal, l'empereur du Maroc se montre disposé à s'entendre avec nous pour opposer au parti insurrectionnel de Si Hassan une sorte de confédération. Le maréchal terminait en constatant que la région concernée était à l'abri de toute menace, même lointaine.

« Nous pensions qu'ainsi averti, le Gouverneur ne serait pas venu en France au moment même où il donnait l'autorisation au général commandant la province d'Oran de s'y rendre, en même temps que lui, s'il avait pu redouter le moindre mouvement sérieux de la part de quelques insoumis que la France et le Maroc laissent subsister sur leur commune frontière, sans être bien édifiés ni l'un ni l'autre sur celui des deux pays qui devait en assumer la charge.

« Nous nous disions encore que quelques groupes cavaliers mal armés ne pouvaient pas songer sérieusement à se heurter en poussant trop avant, à une armée d'occupation de 60000 hommes, que des tribus de maraudeurs même endurcis, même coalisés depuis quelque temps dans l'extrême sud, et poussées par le besoin de venir se ravitailler au moyen de quelques razzias tentées au détriment des tribus soumises, ne choisiraient pas pour courir cette aventure dans le Tell le moment où les troupeaux sont maigres et les blés encore en herbe et à peine sortis de terre.

« Nous nous disions encore qu'il fallait laisser arriver la vérité sur ses bâtons flottants et que ce n'était pas le cas de détourner l'attention publique sur la police du sud au détriment de questions bien autrement graves qui agitent en ce moment, et qui ont pour objet de placer notre seconde France dans une situation économique et politique plus rationnelle que par le passé.

« D'ailleurs nous avons constaté il y a quelques jours la nouvelle tendance des esprits en France à se rendre bien compte des intérêts qui s'agitent en Algérie et des faits qui s'y produisent. L'occasion nous a paru bonne pour mettre à l'épreuve la clairvoyance de l'opinion en ne cherchant pas nous-mêmes à l'influencer.

« Cette clairvoyance est acquise désormais et il suffit de consulter avec un peu d'attention le langage tenu dans la journée hier par les feuilles publiques appartenant aux nuances les plus opposées de la presse parisienne, pour demeurer convaincu que l'appréciation des affaires algériennes s'est franchement et définitivement affranchie de toutes les routines des anciens temps.

« Nous avons passé en revue l'Opinion nationale, la Gazette de France, la Presse, le Siècle, l'Union, le temps, le Figaro, la Presse libre, le Gaulois et tant d'autres. Partout il n'y a qu'un cri pour constater ces singulières coïncidences de mouvements d'insoumis, qui sont en état permanent d'insoumission dans quelque coins reculés où l'on juge convenable de ne pas les poursuivre, avec les bruits de changements et de réformes tendant à doter l'Algérie d'institutions libérales et d'un régime plus sincèrement civil.

« Il n'y a eu qu'une voix pour déplorer que le commandement militaire soit distrait, au profit d'attributions administratives qui ne sont pas de son ressort, de son rôle naturel et principal qui est évidemment d'assurer la tranquillité absolue de la frontière, quelque éloignée qu'elle puisse être. Chaque feuille a traduit l'impression dans le langage et le tempérament qui lui sont propres.

« Mais cette impression est évidemment une, et on ne saurait sans danger en méconnaître l'unanimité et ne négliger les enseignements. Nous en prenons acte pour notre part, et nous constatons que une fois de plus qu'il s'agit désormais pour l'Algérie, de ne plus servir de brillant décor à des faits d'armes dont nos braves soldats se tirent toujours avec bonheur, mais de retrouver sa voix pour doubler l'activité et la production de la mère patrie, et pour la payer de ses sacrifices passés.

« Que l'on assure donc l'organisation sincèrement civile du pays colonisé, en étendant successivement et par touches rapides à la totalité du Tell, que l'on garantisse la tranquillité du désert pour la formation de ces colonnes mobiles dont l'Empereur avait eu la première idée, et dont les événements présents confirment la nécessité, que l'on mette la haute administration du pays en harmonie avec cette double tâche, qui réclame évidemment des instruments distincts et capables de se faire mutuellement équilibre,

« Que l'on cesse de confondre ensemble le commandement militaire qui est le dépositaire de la force publique et la personnification de l'ordre matériel, l'administration civile qui pourvoit à la marche bien ordonnée que tous les services publics, et la justice distributive qui protège individus et moralise la masse, que l'on dote dans le Tell, la population indigène d'une législation immobilière qui lui fasse connaître le capital, et apprécier la terre qu'elle détient sans en faire commerce,

« Surtout que l'on fasse un large et sincère appel à l'initiative individuelle et à la vie publique sans lesquelles dans un pays qui se fonde, tous les efforts officiels demeurent impuissants et qu'on se hâte enfin d'édicter les décrets que le public attend avec impatience et dont le projet marque un premier pas dans cette voie salutaire, et l'Algérie sortira de l'ornière pour ne plus y retomber.

« Nous voulons espérer que ce seront là à son retour en Algérie, les préoccupations du maréchal de Mac Mahon et nous nous félicitons de voir que le succès de M. le colonel de Sonis et de ses 1200 hommes dispensera le Gouverneur de détourner au profit d'opérations militaires, une attention que les besoins économiques et les aspirations libérales du pays réclament aujourd'hui plus impérieusement que jamais.

« En résumé, les Ouled sidi Cheikh ont fait une course depuis longtemps prévue, dans notre Sahara. Une colonne de 1200 hommes les a mis la raison et on a eu dix hommes blessés dans la rencontre. Nous produirons aussitôt qu'ils seront connus les noms des militaires qui ont été atteints dans l'accomplissement de leur mission. Nous espérons qu'aucun de ces blessés ne succombera victime de son devoir en assurant la tranquillité des sables du désert.

« Mais nous réservons nos préoccupations et notre inquiétude pour une victoire bien autrement difficile et bien autrement profitable : la conquête définitive du Tell algérien par la colonisation française et par la civilisation moderne. Nous reviendrons incessamment sur les problèmes qui s'y rattachent et sur les mesures les plus propres à l'assurer

Le 2 mai 1869 dans le Siècle, Charles Jourdan fustige encore la lenteur des processus de décision à la Chambre qui doit statuer sur les réformes administratives rapportées par l'enquête et le rapport du comte le Hon. « les dieux immortels avaient condamné Sisyphe à rouler sans cesse un rocher au sommet d'une montagne. Je plains Sisyphe du plus profond de mon cœur, mais je plains encore davantage les algériens.

« Eux aussi roulent un rocher formidable qui sans cesse retombe sur eux. Ils n'ont pas comme le personnage mythologique commis des crimes abominables. Chaque année, tout un peuple de 150000 Français environ, amasse espérance sur espérance, projet sur projet. Il compose tant avec des promesses faites qu'avec des aspirations légitimes, le bagage de l'avenir, bagage qu'ils poussent vaillamment devant eux, jusqu'au moment solennel où le corps législatif s'empare de la question.

« À ce moment les colons retiennent leur souffle, fixent leurs regards sur le Palais Bourbon et attendent anxieusement que leur destinée s'accomplisse. C'est alors qu'invariablement le rocher dégringole. Quand arrive l'examen du budget, la Chambre est déjà fatiguée. L'Algérie est bien loin et les vacances bien près. Enfin à la majorité vote les conclusions des ministres sans même demander des éclaircissements nécessaires sur un pays parfaitement inconnu du plus grand nombre.

« Des éclaircissements ? Pourquoi faire ? Est-ce que les ministres ne sont pas la lumière même ? Donc encore une fois le Sisyphe algérien, au moment même où il croyait atteindre le but, a vu rouler dans l'abîme des atermoiements officiels, son espérance la plus chère. Le maréchal Niel veut le statu quo et il l'aura. Comment refuser si peu de choses à un homme si bien armé ?

« Et remarquez que le ministre de la Guerre qui admet si volontiers le perfectionnement des fusils, n'admet aucun perfectionnement dans le mode de discussions. Les années passent, des besoins nouveaux naissent, tout change et se transforme avec le temps. Les discours officiels seuls restent les mêmes. Ce mode de discussions est ingénieux du reste. MM. de la majorité

entendant sans cesse reproduire à la tribune les mêmes arguments, sont engagés par leur passé et doivent forcément voter pour le matin du statu quo si cher à l'administration.

« À la session précédente listée, des raisons identiques avaient paru suffisantes. Pourquoi serions nous plus exigeants cette année que l'an passé ? Et c'est ainsi que se fondent les colonies. Pour la question algérienne on veut bien ne pas invoquer le spectre rouge, mais on invoque le spectre de la révolte qui a bien aussi sa petite importance. Jules Favre demande t il pour l'Algérie la liberté de presse comme en France ? Gardons nous d'une telle faute !

« 2,5 millions d'indigènes lisent les journaux écrits en français. Les journalistes se laissant aller, entraîneraient des violences à réprimer pas de sanglantes insurrections. Mais dans ce cas il suffit d'interdire que toute feuille imprimée en France ou à l'étranger pénètre en Algérie ! Ce serait un moyen radical d'empêcher les 2,5 millions d'arabes de dévorer la presse française.

« Mais la vérité est que les musulmans se soucient autant des journaux qu'un poisson d'une pomme. On veut simplement empêcher les plaintes légitimes des colons d'arriver jusqu'à nous. Il existe encore un autre accessoire parlementaire fort employé par les défenseurs de l'administration militaire.

« Voici en quoi il consiste. Les indigènes payent impôt, les Européens n'acquittent que des taxes insignifiantes, tout l'argent des Arabes passe au territoire civil, et il n'est donc pas étonnant que les habitants du territoire civil aient résisté à la famine qui a désolé le territoire militaire !

« D'abord le contribuable européen paye 5 fois plus d'impôts que le contribuable Arabe. Voilà pour les taxes insignifiantes. Ensuite si tout l'argent des contributions indigènes passe en territoire civil, pourquoi refuser l'extension de ce territoire ? Ce serait un moyen pratique d'équilibrer les dépenses. Un peu de logique Messieurs. Tout ceci n'est rien cependant, c'est bon pour le corps d'un discours, mais l'argument suprême, celui que l'orateur garde pour achever la déroute de ses adversaires est celui-ci : le Sénat seul a le droit d'aborder ces questions, adressez-vous au Sénat.

« À cela que répondre ? Rien. Si ce n'est pourtant que l'Empire est une machine parfaitement organisée. Ce n'est pas au moment où toutes les préoccupations des députés officiels sont tournées vers une prochaine candidature qu'on vient parler de Algérie. Meurent nos colonies plutôt que des fidèles non réélus ! Autre exclamation heureuse : l'armée n'a rien à gagner en Algérie et si, blessée de quelque parole échappée d'une discussion, les officiers du Bureau arabe se retireraient, vous seriez fort embarrassés pour les remplacer.

« Oui, nous serions très embarrassés n'en doutez pas, on ne trouve pas aisément des hommes possédant sans jamais l'avoir appris, la science de l'administration générale. Aussi nous supplions le maréchal Niel d'interférer pour nous auprès de ce corps d'élite et de le supplier en notre nom, de garder les modestes postes qu'on lui a confié. Sérieusement, la question algérienne a encore une fois été étouffée sous les votes de la majorité.

« Il n'y a eu qu'une minorité de 80 voix pour protester. M Le Hon n'a pas eu le courage de maintenir son amendement qui auraient été adoptées, mais le député de l'Ain a suivi l'exemple de soumission donné par M Jérôme David et pour ne pas déplaire à son patron, il a compromis la cause que tout un peuple lui avait donné mission de défendre. Les algériens avaient appuyé sur lui leurs plus légitimes espérances et M le Hon ne s'est pas senti les reins assez solides pour faire triompher la cause à laquelle il semblait s'être voué. Il a retiré son amendement. .

Sources CAOM

Série F80 carton F 646

GSELL	Histoire de l'Algérie
AGERON	Histoire de l'Algérie contemporaine
BERNARD	Histoire des Colonies Françaises, l'Algérie